



**THE WORLD BANK**  
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP



**AFD**

Rapport n°

## L'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire

*Rapport thématique 1 :*

### **L'équité dans l'enseignement supérieur et l'employabilité de ses diplômés**

*Version finale*

Décembre 2017

## Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CÔTE D'IVOIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>2. ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>	<b>8</b>
2.1 INÉGALITÉS SELON LE GENRE .....	8
2.2 INÉGALITÉS SELON LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE .....	9
2.3 INÉGALITÉS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE .....	12
2.4 DÉTERMINANTS DES INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	13
<b>3. EMPLOYABILITÉ DES DIPLOMÉS DU SUPÉRIEUR .....</b>	<b>19</b>
3.1 ORIENTATION DES ÉTUDIANTS .....	19
3.2 RENDEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CÔTE D'IVOIRE.....	23
<b>4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>26</b>
4.1 CONCLUSIONS .....	26
4.2 RECOMMANDATIONS .....	27
4.3 MATRICE DES RECOMMANDATIONS .....	30
<b>REFERENCES.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>32</b>

### Liste des tableaux, des graphiques et cartes

Graphique 1 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) et décomposition selon le type d'établissement .....	5
Graphique 2 : Comparaison internationale du TBS de l'enseignement supérieur et lien entre le TBS et le PIB par habitant .....	6
Graphique 3 : Effectifs par institution d'enseignement (gauche) pourcentage des effectifs par type d'établissement (droite) .....	6
Graphique 4 : Évolution du taux de succès au BAC (gauche) ; Taux de succès à l'examen du BAC en 2015 par genre (centre) ; Nombre d'élèves ayant réussi le BAC 2015 par genre (droite) .....	7
Graphique 5 : TBS au Supérieur selon le genre .....	8
Graphique 5 : Taux de transition selon le genre .....	8
Graphique 6 : Comparaison internationale l'indice de parité du genre (IPG).....	9
Graphique 7 : TBS dans le supérieur par quintile de revenu.....	10
Graphique 8 : Participation aux études par catégorie socio-économique .....	11
Graphique 9 : Taux de transition selon le statut de pauvreté (gauche) Type d'établissement fréquenté par les élèves ayant transité au supérieur (droite)....	11
Graphique 10 : Comparaison du TBS entre pays de l'Afrique Subsaharienne .....	12
Graphique 11 : TBS du supérieur par lieu de naissance, 2008 .....	13
Graphique 12 : Taux de transition vers le supérieur parmi les étudiants ayant obtenu le BAC .....	13
Graphique 13 : Raisons avancées pour la non-participation aux études supérieures par les jeunes et adultes âgés de 18 à 34 ans et ayant le BAC .....	13
Graphique 14 : Placement des nouveaux étudiants de 2014/2015 par type d'institution (gauche) pourcentage des nouveaux étudiants des universités publiques par domaine d'étude (droite).....	20
Graphique 15 : Part des étudiants inscrits par domaine d'études (gauche) et diplômes préparés (droite) .....	21
Graphique 16 : Salaire mensuel moyen et proportion des travailleurs ayant effectué des études supérieures par catégorie de métier.....	22
Graphique 17 : Rendements des études supérieures (gauche) Salaire mensuel moyen (droite) .....	24
Graphique 18 : Pourcentage des travailleurs rapportant que leur emploi est en lien avec leurs études et salaire mensuel moyen .....	25
Encadré 1 : Le système d'orientation dans l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire .....	35
Encadré 2 : Le système coopératif : cas de l'Université de Sherbrooke .....	36

*Liste des abréviations et acronymes*

AFD	Agence Française de Développement
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BM	Banque Mondiale
BT/BTS	Brevet de Technicien/Brevet de Technicien Supérieur
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CEPE	Certificat d'Études Primaires et Élémentaires
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CIV	Côte d'Ivoire
DECO	Direction des Examens et Concours
DESPRIV	Direction de l'Enseignement Supérieur Privé
DEUG	Diplôme d'Études Universitaires Générales
DOB	Direction d'Orientat ion et des Bourses.
DOREX	Direction de l'Orientat ion et des Examens
DUEL	Diplôme Universitaire d'Études Littéraires
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EMIS	Education Management Information System
ENV	Enquête de Niveau de Vie
IDH	Indice de Développement Humain
IPG	Indice de Parité de Genre
ISU	Institut Statistique de l'UNESCO
LMD	Licence-Masters-Doctorat
MENETFP	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle l'Enseignement National
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
PIB	Produit Intérieur Brut
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
WDI	World Development Indicator

*Remerciements*

*Le présent document a été préparé par une équipe de la Banque mondiale constituée de Hamoud Abdel Wedoud Kamil (Senior Education Specialist), Andreas Blom (Lead Economist), Kebede Feda (Senior Economist), Elisé Wendlassida Miningou (Economist, Consultant) et Tanya June Savrimootoo (Economist, Consultante). Pendant la rédaction de ce document, l'équipe a été guidée par Meskerem Mulatu (Practice Manager). L'équipe tient à remercier Oumou Coulibaly (Team Assistant) et André Francis Ndem (Education Specialist) pour leur appui lors des missions de collecte de données en Côte d'Ivoire.*

*L'équipe tient également à remercier particulièrement les parties prenantes du secteur de l'enseignement supérieur de la République de Côte d'Ivoire qui ont participé aux ateliers, fourni de précieuses informations, ainsi que des apports inestimables sur la version préliminaire de cette étude. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner individuellement tous ceux qui ont contribué à cette étude mais aimerions cependant remercier spécifiquement le personnel du Ministère de Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministère du Budget, de la Direction des Examens de Concours (DECO), de la Direction de l'Orientat ion et des Examens (DOREX), de la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé (DESPRIV), de l'Université Felix Houphouët Boigny et de Institut National Polytechnique Felix Houphouët Boigny (INPHB).*

## INTRODUCTION

Au lendemain de la crise post-électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire en 2010 et 2011, le pays a renoué avec une forte croissance économique, accompagnée d'un engagement ferme d'accélérer la démarche vers l'émergence. Il est alors apparu plus que nécessaire pour la Côte d'Ivoire de se doter d'une main-d'œuvre qualifiée et productive afin de répondre aux besoins des différents secteurs économiques en plein développement. Ainsi, l'un des axes stratégiques du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 vise l'accélération du développement du capital humain et du bien-être social à travers entre autres, la scolarisation pour tous et le développement de la formation professionnelle<sup>1</sup>.

En effet, des mesures ambitieuses touchant à l'éducation ont déjà été entreprises et la loi sur l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, introduite en 2015 en est un exemple illustratif. Cette loi vise essentiellement à promouvoir l'accès à l'éducation primaire et secondaire auprès des populations défavorisées. Afin de garantir son succès, une telle politique devrait être accompagnée d'un ensemble de mesures au niveau de l'enseignement supérieur car une croissance des effectifs scolaires au niveau du secondaire devrait sans doute avoir des répercussions à moyen et long terme sur le flux d'élèves qui transitent vers l'enseignement supérieur. Ce niveau devrait ainsi s'approprier à accueillir un nombre croissant de nouveaux étudiants dans les prochaines années. Étant données les difficultés actuelles, notamment celles en lien avec les capacités d'accueil, la mise en œuvre d'un ensemble de réformes pertinentes est nécessaire afin de faire face à cette croissance attendue de la demande vis-à-vis des services d'enseignement supérieur.

Le présent rapport fait partie d'un programme d'études plus vaste entrepris par le gouvernement de Côte d'Ivoire avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD) pour mieux comprendre la gouvernance, le financement, la qualité de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire et l'employabilité de ses diplômés.

Cette étude se concentre sur les questions d'équité et d'employabilité.

Il est proposé d'effectuer une analyse de certains indicateurs d'accès à l'enseignement supérieur pour mieux appréhender les questions liées à l'équité, à l'orientation des élèves après le BAC et à l'efficacité externe du système. Ainsi, le présent document est structuré autour de trois grandes parties. La première partie propose d'analyser l'évolution de l'accès à l'enseignement supérieur au cours de la dernière demi-décennie. La deuxième partie aborde des questions liées à l'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur. La troisième partie questionne l'orientation des finissants du secondaire et propose une analyse de la rentabilité des études supérieures. Les principales conclusions ainsi qu'un ensemble de recommandations sont par la suite exposés. Ces recommandations proposent des pistes de réflexion sur des options de politiques pouvant contribuer à résoudre certains problèmes en lien avec l'équité dans l'accès aux études supérieures et l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire.

---

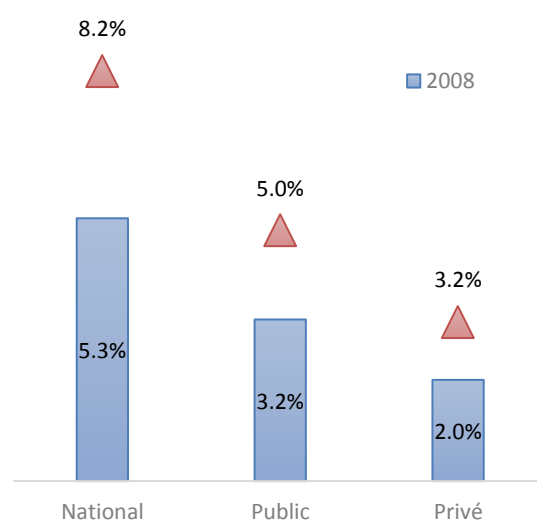
<sup>1</sup> Cf. document du PND 2016-2020

## 1. APERÇU DE L'ÉVOLUTION DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CÔTE D'IVOIRE

Dans la présente section, un aperçu de l'évolution de certains indicateurs d'accès à l'enseignement supérieur est proposé. L'efficacité interne du système d'enseignement supérieur est également analysée. Cette section vise à répondre à deux questions spécifiques. Il s'agit notamment de comprendre : (i) comment le TBS ainsi que les effectifs du supérieur ont évolué entre 2008 et 2015 ? ; (ii) en termes d'accès à l'enseignement supérieur, comment la Côte d'Ivoire se compare-t-elle à d'autres pays ayant des caractéristiques similaires ?

**La Côte d'Ivoire a enregistré un certain nombre de progrès quant à l'accès à l'enseignement supérieur.** Le graphique ci-contre présente le taux brut de scolarisation (TBS) au supérieur parmi différents groupes de population.<sup>2</sup> On peut noter que dans l'ensemble, le TBS a connu une hausse, passant de 5,3 % à 8,2 % entre 2008 et 2015. En d'autres termes, de plus en plus d'individus accèdent à l'enseignement supérieur. Cependant, ce progrès global cache des disparités selon le type d'établissement. Une décomposition du TBS par type d'établissement montre que celui-ci est plus élevé dans le public que dans le privé. En 2015, le TBS était de 5 % dans le public et de 3,2 % dans le privé.<sup>3</sup> Cependant, on peut noter que l'augmentation du TBS entre 2008 et 2015 était légèrement plus rapide dans le privé comparativement au public. En effet, le TBS a augmenté de 57 % dans le privé et de 55% dans le public. Cela indique que les établissements privés ont accueilli de plus en plus d'étudiants entre 2008 et 2015.

**Graphique 1 : Taux Brut de Scolarisation (TBS) et décomposition selon le type d'établissement**



Source : estimations des auteurs sur la base des enquêtes ENV 2008 et 2015

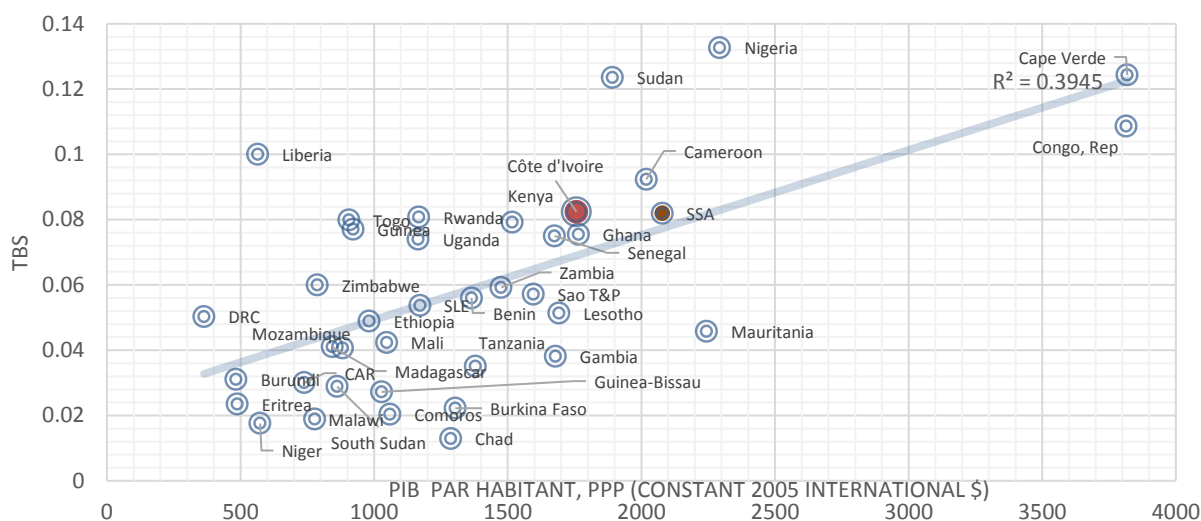
**Bien que le TBS dans l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire soit approximativement égal au TBS moyen des pays d'Afrique Subsaharienne, celui-ci est plus bas que le TBS moyen des pays à revenu intermédiaire (Graphique 2).** En effet, le TBS moyen en Afrique Subsaharienne est de 8,2 % et est similaire à celui de la Côte d'Ivoire. Comparativement aux pays francophones d'Afrique Subsaharienne (où le TBS moyen est de 5,3%), l'accès à l'enseignement supérieur est plus élevé en Côte d'Ivoire. Cependant, en tant que pays à revenu intermédiaire, une hausse du TBS d'environ 3,8 points de pourcentage serait à souhaiter si l'on voulait placer la Côte d'Ivoire à la moyenne des pays à revenu intermédiaire. En général, les pays ayant un niveau élevé de PIB par tête ont tendance à avoir un TBS élevé au supérieur<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Le taux Brut de Scolarisation au supérieur montre la proportion d'individus fréquentant un établissement d'enseignement supérieur comparativement à la population en âge d'entreprendre des études supérieures (19 à 23 ans).

<sup>3</sup> La somme du TBS au public et au privé donne le TBS national qui est de 8,2%.

<sup>4</sup> Le TBS du supérieur est plus élevé en Côte d'Ivoire, comparativement à certains pays ayant un niveau de PIB par habitant similaire, comme le Ghana ou le Sénégal.

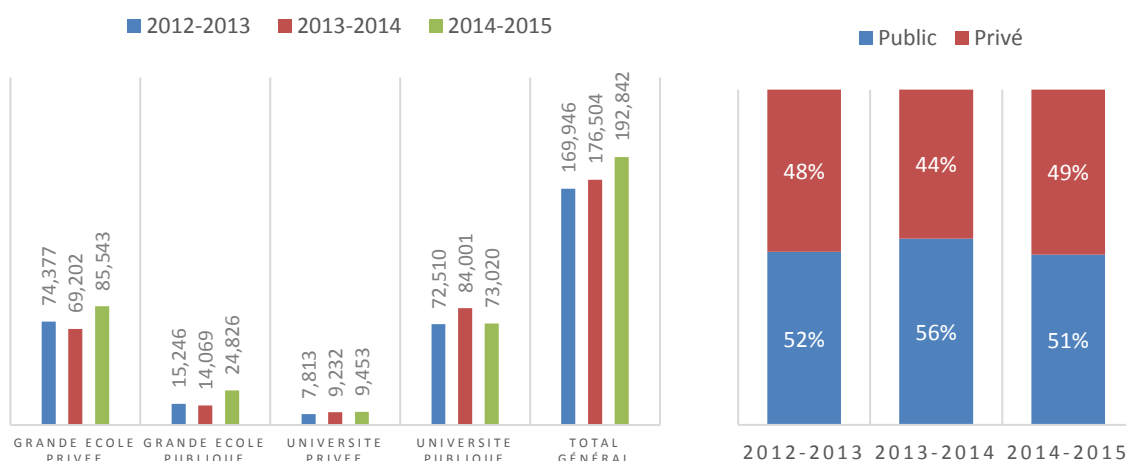
Graphique 2 : Comparaison internationale du TBS de l'enseignement supérieur et lien entre le TBS et le PIB par habitant



Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2015 pour la Côte d'Ivoire et de récentes enquêtes ménages ainsi que les données de l'ISU pour les autres pays.

Dans l'ensemble, les effectifs de l'enseignement supérieur ont cru d'environ 7 % en moyenne entre l'année académique 2012/2013 et 2014/2015. Le graphique suivant montre que les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés d'environ 170 000 étudiants en 2012/2013 à 177 000 étudiants en 2013/2014 et à 193 000 étudiants en 2014/2015. La hausse des effectifs semble plus marquée dans les grandes écoles publiques avec une hausse moyenne de 28 % par an entre l'année académique 2012/2013 et 2014/2015. Durant la même période, le nombre d'étudiants a augmenté de 10 % et de 7 % en moyenne par an, respectivement dans les Universités privées et dans les Grandes écoles privées. Cependant, les effectifs sont restés relativement stables dans les Universités publiques. Dans l'ensemble, on peut observer que la part des étudiants inscrits dans les établissements privés est restée à peu près constante entre 2012/2013 et 2014/2015 (environ 48 % en 2012/2013 et 49 % en 2014/2015).

Graphique 3 : Effectifs par institution d'enseignement (gauche) pourcentage des effectifs par type d'établissement (droite)

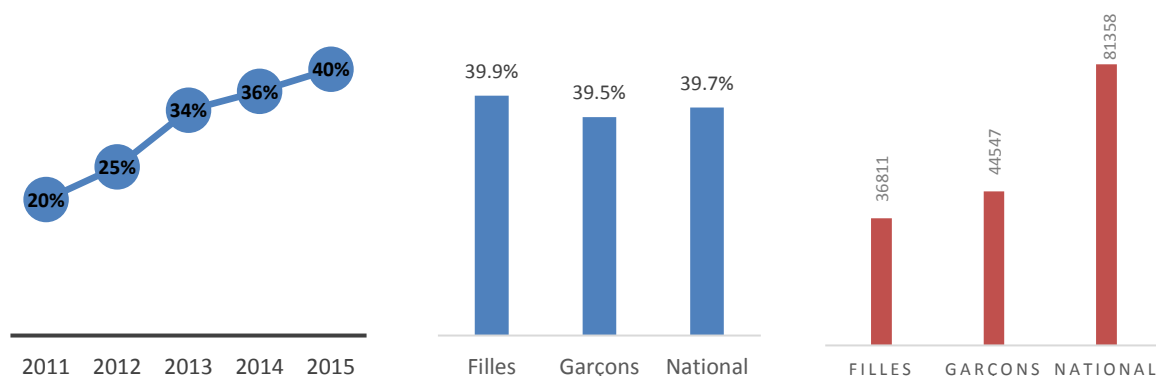


Source : estimations des auteurs sur la base de données administratives

La hausse des effectifs dans l'enseignement supérieur semble être liée à l'amélioration du taux de succès au BAC au fil des années. Le graphique suivant montre que le taux de succès au BAC a quasiment doublé entre 2011 et 2015 passant de 20 % à 40 %. Même si en 2015 le taux de succès au BAC semble sensiblement plus élevé chez les filles, en valeur absolue le nombre de garçons ayant

réussi le BAC est largement plus élevé que celui des filles. Parmi les 81 358 bacheliers de 2015, 45 % étaient des filles et 55 % était des garçons. Lorsqu'on regarde le nombre de filles qui se sont présentées à l'examen du BAC en 2015, on constate qu'elles étaient moins nombreuses que les garçons. En effet, sur 221 720 candidats inscrits en 2015, 55% étaient des garçons et 45 % était des filles.<sup>5</sup> On peut donc remarquer que le taux de succès au BAC n'est pas significativement différent entre les garçons et les filles.

**Graphique 4 : Évolution du taux de succès au BAC (gauche) ; Taux de succès à l'examen du BAC en 2015 par genre (centre) ; Nombre d'élèves ayant réussi le BAC 2015 par genre (droite)**



Source : estimation des auteurs sur la base de données de la DECO

En résumé, on peut noter que les indicateurs d'accès à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire ont considérablement évolué. De plus en plus d'individus entreprennent des études supérieures. Les effectifs d'étudiants évoluent dans le temps, et une proportion de plus en plus importante de ces étudiants est accueillie dans les Grandes Écoles privées. Cette évolution des effectifs étudiants est dans une certaine mesure renforcée par une amélioration constante du taux de succès au BAC.

<sup>5</sup> Environ 7,2 % des candidats inscrits se sont absentés à l'examen.

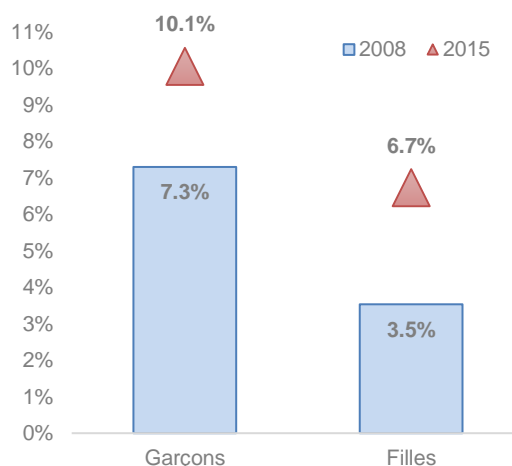
## 2. ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans la présente section, l'analyse se concentre sur la question de l'équité, autrement dit elle vise à identifier les groupes de population les plus avantagés ou les plus désavantagés dans l'accès à l'enseignement supérieur. L'équité est analysée principalement sous trois angles : le genre, le statut socio-économique et la situation géographique. On essaie de répondre aux questions spécifiques suivantes : (i) L'accès à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire est-il équitable selon le genre, le statut socio-économique et la géographie ? (ii) Dans quelle proportion les populations défavorisées accèdent-elle à l'enseignement supérieur ? (iii) Quelles peuvent être les raisons qui pourraient expliquer les disparités dans l'accès à l'éducation supérieure ?

### 2.1 Inégalités selon le genre

**Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) de l'enseignement supérieur est plus élevé pour les garçons que pour les filles.** Le graphique ci-contre montre qu'il existe en Côte d'Ivoire une inégalité en faveur des garçons en termes d'accès à l'enseignement supérieur. En effet, d'après les résultats des enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV - différent des résultats obtenus à partir des données administratives), en 2015, le TBS était de 10,1% pour les garçons et de 6,7% pour les filles. En d'autres termes, la proportion de garçons qui accèdent à l'enseignement supérieur était plus élevée que celle des filles. Cependant, la proportion de filles a augmenté plus rapidement sur la période que la proportion de garçons. L'écart entre le nombre de garçons et de filles qui accèdent à l'enseignement supérieur tend ainsi à se resserrer.

Graphique 5 : TBS au Supérieur selon le genre

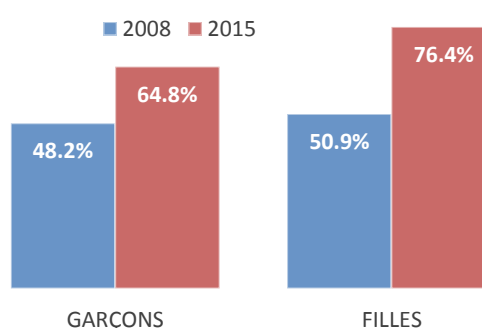


Source : Auteurs sur la base des ENV 2008 et 2015

L'écart du TBS entre filles et garçons était de 3,8 points de pourcentage en 2008, mais a diminué à 3,3 points en 2015. Cependant, il est à noter que cette évolution du TBS chez les filles n'a pas été assez importante pour combler l'écart entre garçons et filles. De ce fait, les garçons demeurent encore largement plus avantagés que les filles en termes d'accès à l'enseignement supérieur.

**Les filles enregistrent un taux de transition plus élevé que les garçons.** En 2015, environ 76 % des filles ayant obtenu le BAC ont poursuivi leurs études au supérieur l'année académique suivante, contre 65 % chez les garçons. On note également une évolution plus importante du taux de transition des filles vers l'enseignement supérieur comparativement aux garçons. Cependant, il faut signaler que cela ne signifie pas qu'il y a plus de filles que de garçons dans l'enseignement supérieur. Ces résultats montrent uniquement que les filles sont plus enclines que les garçons à entreprendre des études supérieures après l'obtention du BAC. Par conséquent, la transition vers le supérieur ne serait pas nécessairement porteuse d'inégalités de genre

Graphique 6 : Taux de transition selon le genre



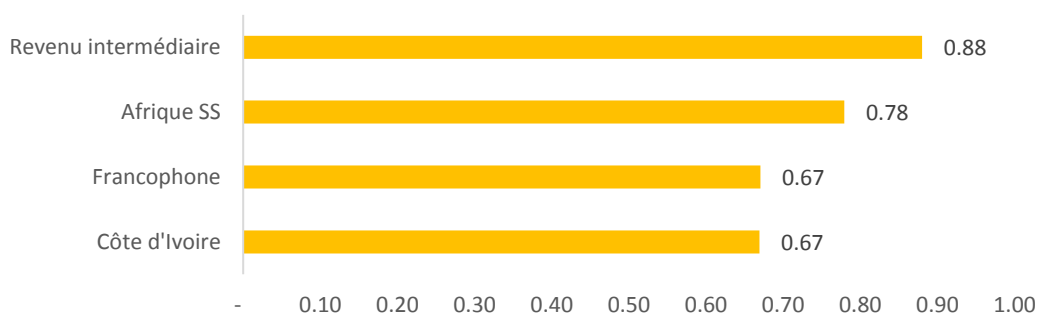


à ce stade. Cependant, pour aller plus loin, il faudrait analyser l'accès aux différentes filières et aux différents types d'établissements selon le genre.

*Note : le taux de transition est approximé par le nombre d'étudiants inscrits en première année du supérieur divisé par le nombre d'inscrits en Terminale l'année précédente qui ont réussi à l'examen du BAC. Il reflète le pourcentage des élèves ayant obtenu le BAC et ayant poursuivi des études supérieures l'année académique suivante par rapport à tous les élèves ayant obtenu le BAC. Il faudrait signaler que la formule utilisée est différente de celle proposée par l'ISU qui est le rapport entre le nombre d'étudiants inscrits en première année du supérieur et le nombre d'élèves de Terminale l'année précédente.*

Même si dans l'ensemble, la Côte d'Ivoire semble enregistrer un TBS qui se situe à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne, l'indice de parité de genre (IPG) y est plus faible. L'IPG est de 0.67 en Côte d'Ivoire, ce qui indique qu'il y a en moyenne environ 7 filles inscrites pour 10 garçons, dans l'enseignement supérieur. L'IPG est plus faible en Côte d'Ivoire, comparativement à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne (0.78) et des pays à revenu intermédiaire (0.88). Cela montre que la Côte d'Ivoire présente une faible performance quant à l'accès des filles à l'enseignement supérieur, en comparaison à certains groupes de pays auxquels elle appartient.

**Graphique 7 : Comparaison internationale de l'indice de parité du genre (IPG)**



*Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête 2015 pour la Côte d'Ivoire et de récentes enquêtes ménages ainsi que les données de l'ISU pour les autres pays.*

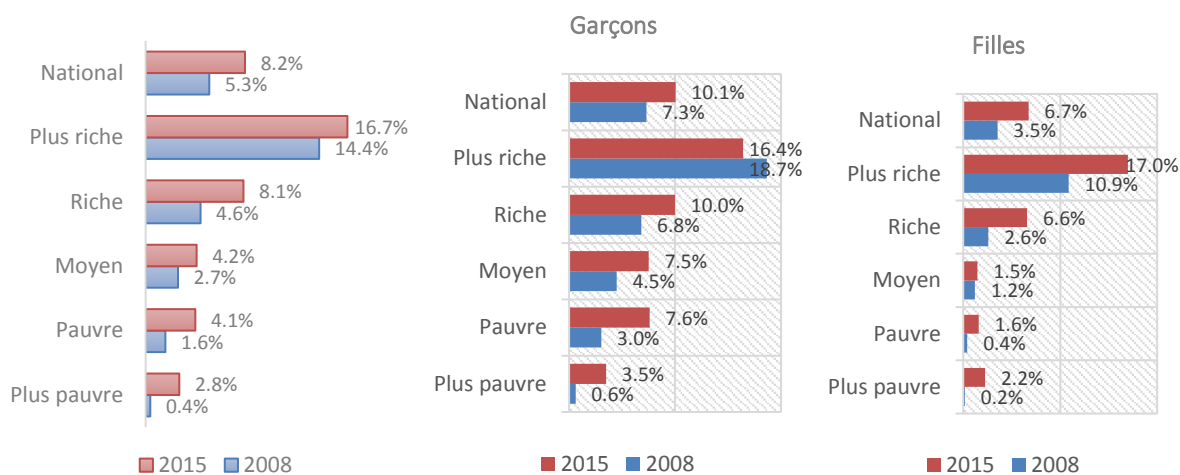
## 2.2 Inégalités selon le statut socio-économique

Les individus issus des milieux socio-économiques défavorisés sont moins nombreux à accéder à l'enseignement supérieur et ceux-ci ont peu bénéficié de l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur enregistrée ces dernières années. Le graphique suivant montre qu'en 2008, le TBS était de près de 0,4 % dans la portion la plus pauvre de la population et d'environ 14,4 % dans la portion la plus riche de celle-ci. Entre 2008 et 2015, le TBS s'est accru de près de 2,4 points de pourcentage parmi les plus pauvres et de 2,3 points parmi les plus riches. Cela indique que les pauvres n'ont pas davantage bénéficié de la hausse générale de l'accès à l'enseignement supérieur et que le fossé entre les riches et les pauvres en termes d'accès à l'enseignement supérieur s'est maintenu entre 2008 et 2015. On peut cependant remarquer que le TBS des plus pauvres est près de 7 fois plus élevé en 2015 comparativement à son niveau de 2008. Dans le groupe des plus riches, le TBS de 2015 est de seulement 1,15 fois plus élevé que celui de 2008. Même si en termes relatifs la hausse du TBS a été plus rapide parmi les plus pauvres, cela n'a pas été assez pour réduire les écarts du TBS entre le groupe des plus riches et celui des plus pauvres.

Comme nous l'avons vu précédemment, les filles sont en général désavantagées quant à l'accès à l'enseignement supérieur mais il est intéressant de corréliser le genre avec le milieu socio-économique d'appartenance. Ainsi les filles provenant des ménages les plus riches bénéficient d'un accès accru à l'enseignement supérieur depuis ces dernières années. En effet, le TBS a augmenté de 2 points chez les filles les plus pauvres et de 2,9 points chez les garçons les plus pauvres, entre 2008 et 2015. Dans la catégorie des plus riches, le TBS semble avoir diminué d'environ 2,3 points chez les garçons et augmenté de 6,1 points chez les filles. De ce fait, quand bien même l'accès à l'enseignement supérieur

s'est amélioré dans l'ensemble, des inégalités persistent et se cumulent. Ainsi l'amélioration de l'accès des filles à l'enseignement supérieur semble avoir surtout avantagé les filles provenant des ménages les plus riches.<sup>6</sup>

Graphique 8 : TBS dans le supérieur par quintile de revenu

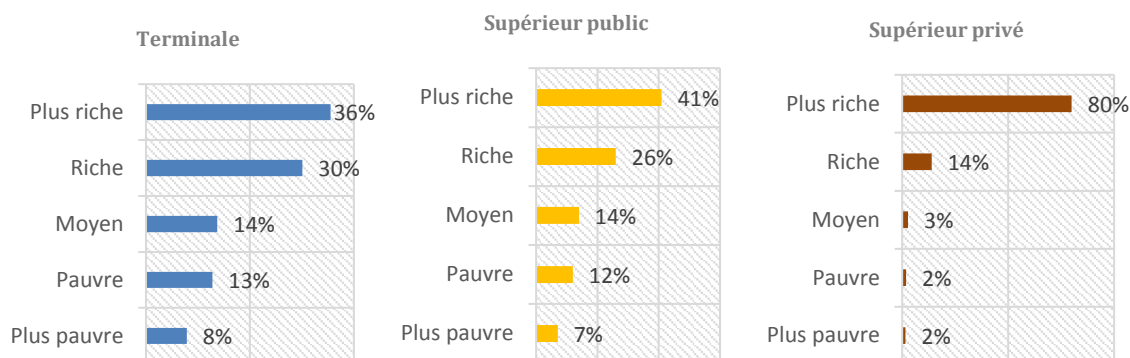


Source : estimations des auteurs sur la base des enquêtes ENV 2008 et 2015

Note : selon les données des enquêtes ENV de 2008 et de 2015, l'ensemble de la population a été réparti en quintiles selon le total des dépenses annuelles par individu et dépendamment de l'appartenance aux différents ménages. Ainsi, le 1<sup>er</sup> quintile est nommé le groupe des plus pauvres, le 2<sup>nd</sup> quintile, celui des pauvres, le 3<sup>e</sup> quintile, celui des moyens, le 4<sup>e</sup>, celui des riches et le 5<sup>e</sup> celui des plus riches. Ainsi, les individus appartenant au groupe des plus pauvres font partie du groupe des 20 % les plus pauvres de la population tandis que ceux appartenant au groupe des plus riches font partie du groupe des 20 % les plus riches de la population.

Les inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur semblent être le résultat d'inégalités dans les niveaux d'éducation inférieurs, notamment dans l'enseignement secondaire. Le graphique suivant montre la proportion des inscrits en classe de Terminale ainsi que des étudiants du supérieur selon leur catégorie socio-économique. On peut remarquer que 8 % des élèves en classe de Terminale proviennent des ménages les plus pauvres tandis que 36 % de ceux-ci proviennent des ménages les plus riches. Il y a alors une inégalité d'accès à la classe de Terminale selon l'origine socio-économique, les élèves provenant des ménages les plus pauvres étant largement sous-représentés. Les inégalités persistent au niveau de l'enseignement supérieur. Dans les établissements publics, seulement 7 % des étudiants du supérieur proviennent des ménages les plus pauvres tandis que 41 % proviennent des ménages les plus riches. Dans les établissements privés, 2 % des étudiants du supérieur proviennent des ménages les plus pauvres tandis que 80 % proviennent des ménages les plus riches. Cela illustre le fait que les inégalités observées dans l'enseignement supérieur semblent provenir d'inégalités déjà existantes dans les niveaux d'enseignement inférieur, notamment au secondaire. Les ménages pauvres sont déjà sous-représentés dans l'enseignement secondaire notamment en classe de Terminale et ces inégalités persistent et deviennent encore plus importantes dans l'enseignement supérieur. Par conséquent, **une politique cohérente visant l'équité d'accès à l'enseignement supérieur devrait prendre en compte les niveaux inférieurs d'éducation.**

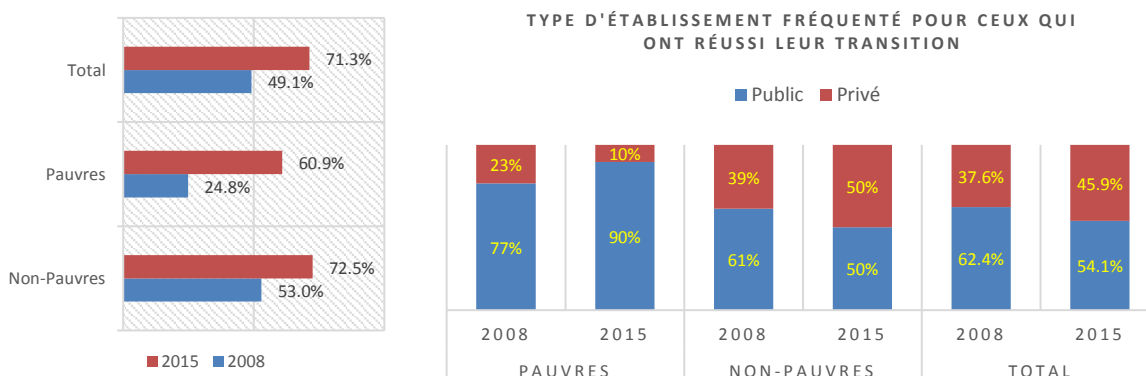
<sup>6</sup> L'annexe 8 montre également que le TBS du supérieur en 2015 était de 7.6 points de pourcentage plus élevé parmi le groupe de population vivant au-dessus du seuil de pauvreté, comparativement à celui en dessous du seuil.

**Graphique 9 : Participation aux études par catégorie socio-économique**

Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2015

Le taux de transition entre le secondaire et le supérieur a considérablement augmenté entre 2008 et 2015, surtout parmi les catégories socio-économiques les plus défavorisées. Le graphique suivant montre que 71 % des élèves de Terminale ayant réussi à l'examen du BAC ont également réussi leur transition vers le supérieur en 2015 contre 49 % en 2008. Cela illustre une hausse substantielle du taux de transition vers le supérieur. En 2015, le taux de transition vers le supérieur était plus faible parmi les pauvres (61 %) comparativement aux non-pauvres (72 %). On note cependant qu'en valeur absolue, l'amélioration du taux de transition a été plus conséquente pour les pauvres comparativement aux non-pauvres.<sup>7</sup> Entre 2008 et 2015, le taux de transition a augmenté de 36 points de pourcentage parmi les pauvres et de 19 points de pourcentage parmi les non-pauvres.

**Les élèves qui transitent vers le supérieur ont de plus en plus tendance à être accueillis dans les établissements privés.** Parmi les élèves qui ont transité vers le supérieur, 38 % se sont inscrits dans des établissements privés en 2008 et 46 % en 2015. Le fait que les élèves transitant vers le supérieur soient de plus en plus accueillis dans les établissements privés pose un problème d'équité. En effet, le pourcentage des élèves provenant des ménages pauvres et transitant vers des établissements supérieurs privés est passé de 23 % en 2008 à 10 % en 2015. Cela montre que le système d'affectation des diplômés devient de plus en plus pro-riche.<sup>8</sup>

**Graphique 10 : Taux de transition selon le niveau de pauvreté (gauche) Type d'établissement fréquenté par les élèves ayant transité au supérieur (droite)**

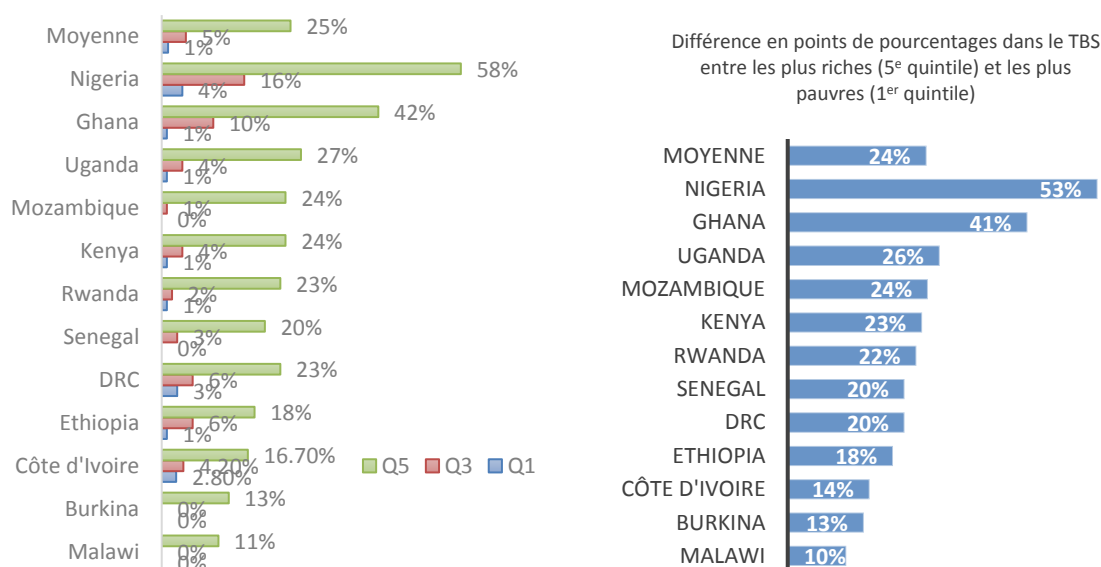
Source : estimations des auteurs sur la base des enquêtes ENV 2008 et 2015

<sup>7</sup> Ici, la population a été divisée en deux groupes selon le seuil de pauvreté national. Les pauvres sont constitués des individus dont le revenu est en dessous du seuil de pauvreté et les non-pauvres des individus dont le revenu est au-dessus du seuil de pauvreté.

<sup>8</sup> Il faudrait cependant signaler que 40 % des étudiants sont orientés et pris en charge par l'État dans les établissements privés (Cf. Annexe 7)

Les inégalités socio-économiques d'accès à l'enseignement supérieur sont particulièrement élevées en Afrique Subsaharienne. En moyenne, dans les pays d'Afrique Subsaharienne soumis à comparaison, présenté dans le graphique suivant, le TBS des plus pauvres se situe à 1 % tandis que celui des plus riches est d'environ 25 %. Cela correspond à une différence de 24 points de pourcentage entre les plus riches et les plus pauvres. En Côte d'Ivoire, la différence entre les plus riches et les plus pauvres en termes de TBS se situe à 14 points. Cela semble indiquer qu'il y a moins d'inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire, comparativement à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne soumis à cette comparaison. Cependant, le niveau d'inégalité dans l'accès à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire est plus élevé comparativement à des pays comme le Malawi et le Burkina Faso.

**Graphique 11 : Comparaison du TBS entre pays de l'Afrique Subsaharienne**



Source : estimations des auteurs sur la base d'enquêtes ménage récentes (DHS et LSMS) pour tous les pays et de l'enquête ENV 2015 pour la Côte d'Ivoire

Note : Burkina Faso (2014) ; Côte d'Ivoire (2015) ; DRC (2012) ; Ethiopie (2013) ; Ghana (2013) ; Kenya (2005) ; Malawi (2013) ; Mozambique (2015) ; Nigeria (2013) ; Rwanda (2014) ; Sénégal (2010) ; Uganda (2014)

### 2.3 Inégalités d'ordre géographique

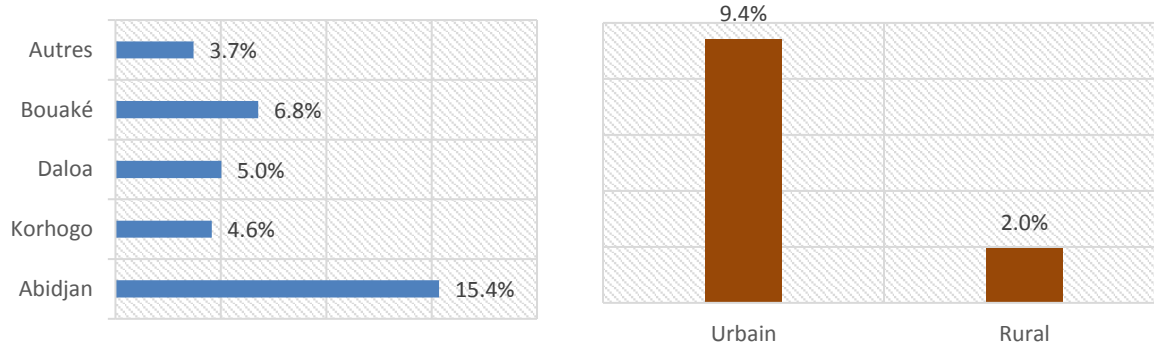
**Les individus nés dans les villes où il existe des universités publiques sont plus avantagés comparativement à ceux nés dans des localités où il n'existe aucune université publique (Graphique 12).** Les universités publiques en Côte d'Ivoire sont concentrées dans quatre villes : Abidjan, Korhogo, Daloa et Bouaké ; auxquelles on peut ajouter Man qui a récemment ouvert une université. On peut noter une grande variation du TBS au supérieur selon que les individus sont nés dans ces villes ou pas. Par exemple, en 2008, tandis que le TBS était de 15,4 % pour les individus nés à Abidjan, celui-ci était de seulement 3,7 % pour les individus nés dans des localités où il n'existe pas d'universités publiques.<sup>9</sup>

**Le TBS est d'environ 5 fois plus élevé parmi les individus nés en milieu urbain comparativement aux individus nés en milieu rural.** En 2008, les individus nés en milieu rural enregistraient un TBS de 2 % tandis que les individus nés en milieu urbain enregistraient un TBS de 9,4 %. Ainsi, les individus nés dans des lieux où l'offre d'enseignement supérieur est limitée sont désavantagés. Les inégalités d'accès aux études supérieures entre zones géographiques seraient

<sup>9</sup> Il est important de préciser que les informations sur le lieu de naissance des individus ne sont pas disponibles dans l'enquête ENV 2015. De ce fait l'enquête ENV 2008 est utilisée pour effectuer cette analyse.

alors liées à des problèmes d'offre. Cela montre bien qu'une politique visant à assurer l'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur devrait cibler de manière prioritaire, les individus nés en milieu rural ainsi que les individus nés dans des localités où l'offre universitaire est limitée.

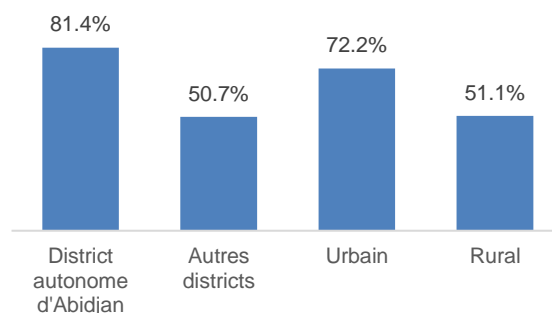
**Graphique 12 : TBS du supérieur par lieu de naissance, 2008**



Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2008

**En général, les individus vivant en milieu urbain et plus particulièrement dans le District Autonome d'Abidjan ont plus de chance de poursuivre des études supérieures après l'obtention du BAC.** Le graphique suivant montre qu'en 2015, le taux de transition vers le supérieur était de 72 % en milieu urbain et de 51 % en milieu rural. Aussi, en 2015, 81 % des bacheliers du District Autonome d'Abidjan ont poursuivi immédiatement leurs études supérieures tandis que seulement 51 % des bacheliers des autres districts ont poursuivi leurs études au supérieur.

**Graphique 13 : Taux de transition vers le supérieur parmi les étudiants ayant obtenu le BAC**

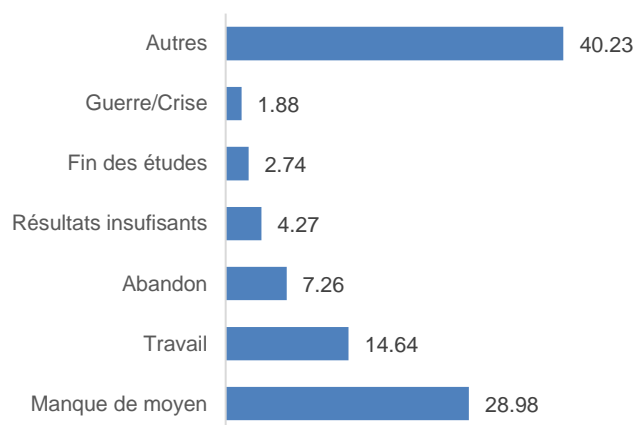


Source : estimations des auteurs sur la base de ENV 2015

## 2.4 Déterminants des inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur

**Le manque de moyens fait partie des raisons les plus souvent avancées pour la non-participation aux études supérieures après le BAC.** Le graphique suivant montre que 29 % des jeunes et adultes âgés de 18 à 34 ans et qui ont obtenu le BAC ne sont pas inscrits dans un établissement supérieur à cause du manque de moyens financiers. Des raisons non financières peuvent également entraver la poursuite des études supérieures. Environ 15 % de ces individus expliquent la non-participation aux études supérieures par le fait qu'ils ont obtenu un emploi tandis que 7 % ont entamé des études supérieures et ont abandonné sans avoir complété une année d'études. On relève également le pourcentage élevé (40%) de personnes qui explique la non-poursuite des études au supérieur par d'autres raisons. Dans l'ensemble, la disponibilité des moyens

**Graphique 14 : Raisons avancées pour la non-participation aux études supérieures par les jeunes et adultes âgés de 18 à 34 ans et ayant le BAC**



Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2015

financiers reste l'un des principaux obstacles à la participation aux études supérieures en Côte d'Ivoire.

*Note : Il s'agit ici des raisons données par les individus âgés de 18 à 34 ans ayant obtenu le BAC et n'ayant pas poursuivi des études supérieures. 29,5 % des individus n'ont pas répondu au questionnaire et n'ont donc donné aucune raison qui expliquerait leur non-poursuite aux études supérieures. Ceux-ci ont été rajoutés à la catégorie des 'autres raisons'.*

**Le statut socioéconomique, le milieu et le genre du chef de ménage sont parmi les facteurs qui pourraient expliquer la transition vers le supérieur après le BAC.** L'Annexe 2 montre que la probabilité de transiter au supérieur varie positivement en fonction des différents quintiles de revenu. Plus le niveau de vie d'un ménage est élevé, plus les élèves issus de ce ménage ont une probabilité de transition vers le supérieur qui est plus élevée. Les élèves vivant à Abidjan ont une probabilité de transition qui est d'environ de 40 points de pourcentage plus élevé que ceux vivant dans les autres localités. De plus, le fait de vivre dans un ménage dirigé par une femme est associé à une probabilité de transition vers le supérieur après le BAC qui est de 20 points de pourcentage plus élevée. En d'autres termes, les élèves vivant dans des ménages dirigés par des femmes ont plus de chance de poursuivre leurs études au supérieur après l'obtention du BAC, comparativement aux élèves vivant dans des ménages dirigés par des hommes. Bien que le taux de transition soit plus élevé parmi les filles que parmi les garçons, le genre n'est pas un déterminant statistiquement significatif de la probabilité de transition vers le supérieur.

**Le statut socioéconomique, le milieu et le genre jouent également un rôle important dans l'abandon des études et le redoublement<sup>10</sup> parmi les individus en âge de fréquenter un établissement supérieur.** Même si le graphique 6 montre que les filles ont un taux de transition plus élevé que les garçons, l'Annexe 3 indique que les filles sont plus susceptibles d'abandonner leurs études. La probabilité d'abandon est d'environ 8 points de pourcentage plus élevé chez les filles que chez les garçons, ce qui pourrait contribuer à expliquer les disparités entre garçons et filles dans l'enseignement supérieur. Il est cependant important de noter que les filles sont moins susceptibles de redoubler que les garçons. On peut également remarquer que de façon générale, les probabilités de redoublement et d'abandon sont significativement corrélées avec le niveau de vie des ménages. Les individus vivant à Abidjan ont une probabilité plus faible d'abandonner leurs études. On note par ailleurs que le fait d'avoir un BAC général est associé à une probabilité d'entreprendre des études supérieures qui est de 15 points de pourcentage plus élevée comparativement au fait d'avoir un BAC technique ou professionnel. En d'autres termes, les élèves ayant obtenu un BAC général sont plus susceptibles d'entreprendre des études supérieures, comparativement aux élèves ayant obtenu un BAC technique ou professionnel.

En résumé, on peut dire que l'accès à l'enseignement supérieur est inéquitable en Côte d'Ivoire au vu de plusieurs aspects, notamment de l'origine sociale et géographique et du genre. Premièrement, les individus provenant des familles défavorisées ont moins de chance de poursuivre leurs études jusqu'au BAC et même encore plus d'entreprendre des études supérieures. Deuxièmement, les individus nés en milieu rural et surtout dans les localités où il n'existe aucune université publique ont moins de chances d'accéder aux études supérieures. Enfin, bien que les filles aient un taux de transition vers le supérieur plus élevé que les garçons, elles restent moins nombreuses dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le statut économique, le genre et le milieu jouent un rôle important dans l'abandon des études supérieures.

**Options pour une meilleure équité du système d'enseignement supérieur.** Les analyses d'équité du système de l'enseignement supérieur ont relevé une triple iniquité selon le genre, la catégorie socio-économique et la région. L'iniquité de genre est un aboutissement des inégalités d'accès enregistrées au niveau de l'enseignement secondaire, la proportion des filles au supérieur étant équivalente à celle observée au secondaire (environ 40%) sachant que la transition du secondaire au

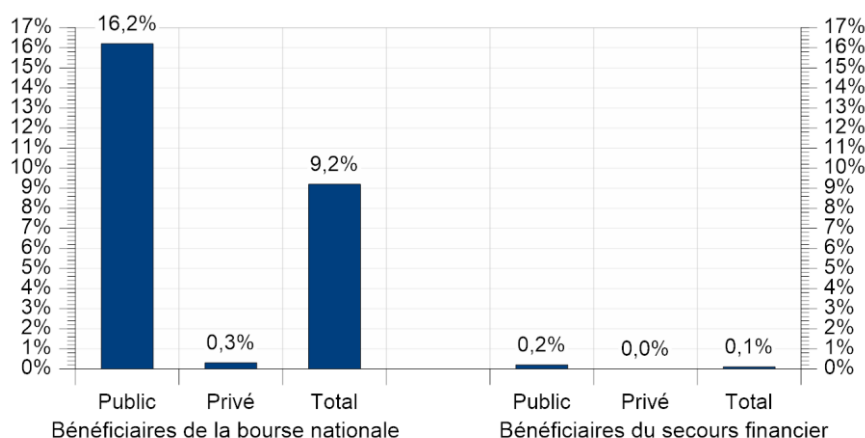
<sup>10</sup> Avec la mise en place du système LMD, on ne devrait plus parler de redoublement. Le redoublement était possible qu'avec l'annualisation des enseignements. Cependant, le processus de mise en place du LMD est en cours en Côte d'Ivoire.



supérieur est équivalente entre filles et garçons. Ainsi, la promotion de la scolarisation des filles en amont de l'enseignement supérieur s'avère le moyen le plus indiqué pour atténuer les disparités de genre au niveau du supérieur. Cela pourra revêtir plusieurs formes comme des activités de communication et de sensibilisation, l'octroi d'aides ciblées pour les filles issues des ménages les plus pauvres et résidentes le plus souvent en milieu rural afin de poursuivre et de réussir leurs études secondaires.

L'iniquité sociale est la plus problématique et la plus profonde. Le Gouvernement ivoirien a mis en place un système de bourse et d'aide visant à atténuer cette disparité, mais les moyens mis en œuvre demeurent insuffisants. En effet, en dépit des efforts budgétaires consentis, (près de 7,5% des dépenses courantes du MESRS sont consacrées aux bourses d'études et aux secours financiers), l'égalité de chances pour accéder à l'enseignement supérieur demeure non atteinte et les enfants issus des ménages les plus pauvres ont presque cinq fois moins de chance d'accéder à l'enseignement supérieur que les enfants des ménages les plus riches. En fait, le nombre de bénéficiaires de bourses reste limité : en 2015, le nombre des étudiants bénéficiaires de la bourse a atteint 16 146 dont 15 895 dans le public, représentant une dépense moyenne de 461 000 XOF par étudiant admis dans un établissement public et 348 000 XOF pour ceux orientés dans les établissements privés. La proportion des étudiants bénéficiaires est de 9,2% (16,2% dans le secteur public et 0,3% dans le secteur privé). Concernant le secours financier, uniquement 224 étudiants en ont bénéficié, soit une proportion de 0,1% pour un montant unitaire de l'ordre de 180 000 XOF. Le graphique suivant présente la proportion des bénéficiaires des bourses et du secours financier :

**Proportion des bénéficiaires des bourses et du secours financier (2015)**



Source : d'après les données du MESRS

Si la situation économique des familles intervient dans les critères d'octroi de la bourse, dans les faits, c'est le mérite académique qui est déterminant dans l'attribution des bourses. En raison du poids devenu désormais marginal du secours financier, il est proposé de reformer le système d'aide aux étudiants afin d'assurer un meilleur ciblage et d'introduire une plus grande équité et une meilleure incitation à l'orientation et à l'inscription dans les filières porteuses. Cette réforme pourra évoluer vers la mise en place d'un système de bons d'études dont la valeur est indexée sur le niveau de bien-être des ménages : les étudiants reçoivent directement des subventions variables selon la situation économique des ménages et choisissent eux-mêmes les programmes dans lesquels ils désirent poursuivre leurs études dans les établissements publics ou privés. Ils entreprennent alors leurs démarches directement auprès de l'établissement et après admission et inscription, le montant de la subvention est directement versé à l'établissement, le supplément de frais de scolarité étant pris en charge par l'étudiant. Les étudiants provenant des familles riches contribueraient alors davantage au financement de leurs études et les étudiants inscrits dans les formations professionnalisantes de courte durée (dans les secteurs public et privé) contribueraient moins que les autres.

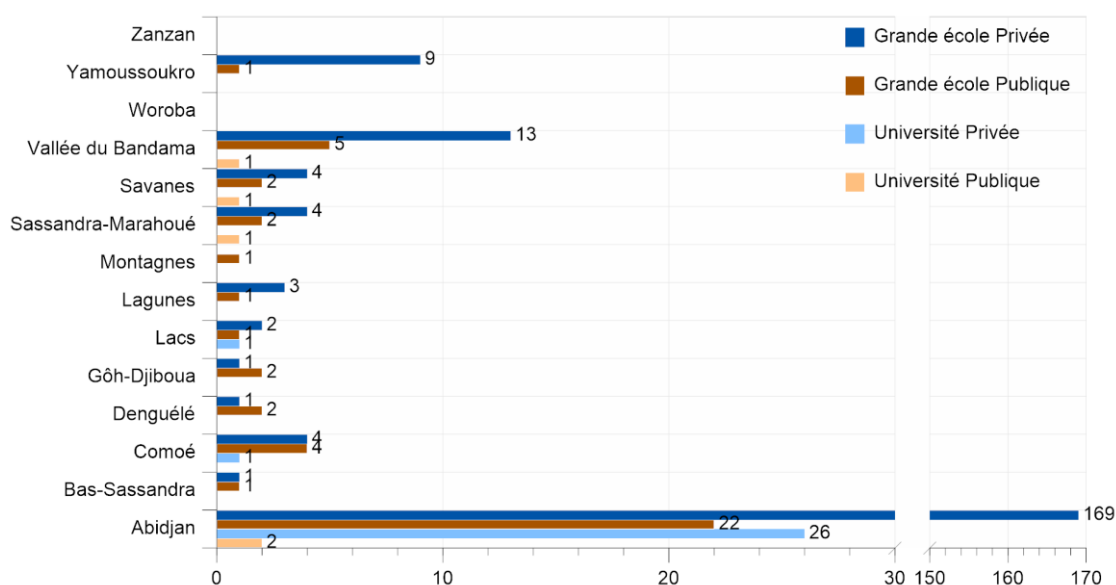
La mise en place d'un tel système de subvention permettrait de répondre à deux préoccupations. Il s'agit premièrement des problèmes d'inégalités. En effet, dans le système actuel, les étudiants sont orientés par la DOREX dans les établissements publics et privés et ils y sont subventionnés. Les mêmes subventions sont accordées aux étudiants quel que soit leurs catégories socio-économiques. Étant donné les frais supplémentaires souvent élevés auxquels les étudiants doivent faire face dans les établissements privés, seulement les étudiants ayant les moyens financiers pour supporter ce supplément de frais fréquentent effectivement les établissements privés. De ce fait, un système de bons d'études dont les montants varient en fonction du niveau de revenu du ménage des étudiants pourrait contribuer à résoudre ce problème d'inégalité.

Ce système de subvention contribuerait à résoudre les problèmes liés à l'orientation des étudiants. En effet, la DOREX n'oriente pas toujours les étudiants dans les programmes d'études désirés et cela crée des problèmes administratifs qui peuvent être souvent longs à résoudre. Un tel système de bons d'études permet à l'étudiant d'être directement responsable de ses choix d'orientation et d'inciter l'inscription dans les filières considérées prioritaires et porteuses en termes d'employabilité et répondant aux besoins de l'environnement économique. En effet, les données montrent que les programmes de 2 ans et de 3 ans sont rentables sur le marché du travail et offrent des possibilités d'emploi rapide. L'octroi d'une subvention attractive pour l'inscription dans ces filières courtes professionnalisantes est de nature à encourager les étudiants à s'y inscrire et à inciter les établissements publics et privés à développer ces programmes d'études.

Étant donné le fait que les bons d'études pourraient ne pas couvrir la totalité des frais d'études, la mise en place d'un système de prêt aux études pourrait être une alternative permettant aux étudiants, surtout ceux provenant des ménages défavorisés, de financer adéquatement leurs études. Cela pourrait se faire en partenariat avec le système bancaire privé et l'État pourrait intervenir pour offrir des garanties aux étudiants afin de faciliter leur accès au crédit.

En plus des iniquités de genre et sociales, la troisième source d'iniquité dans le système de l'enseignement supérieur réside en les disparités régionales en matière d'accès à l'enseignement supérieur. En effet, l'offre d'enseignement supérieur, constituée de moitié d'offre privée en termes d'effectif inscrits et de plus 80% en termes de nombre d'établissement, est inégalement répartie sur le territoire du pays. Les trois quarts des établissements d'enseignement supérieur (ESS) sont implantés dans la province autonome d'Abidjan comme l'illustre le graphique suivant :

**Répartition des universités et des grandes écoles par Province (2016)**

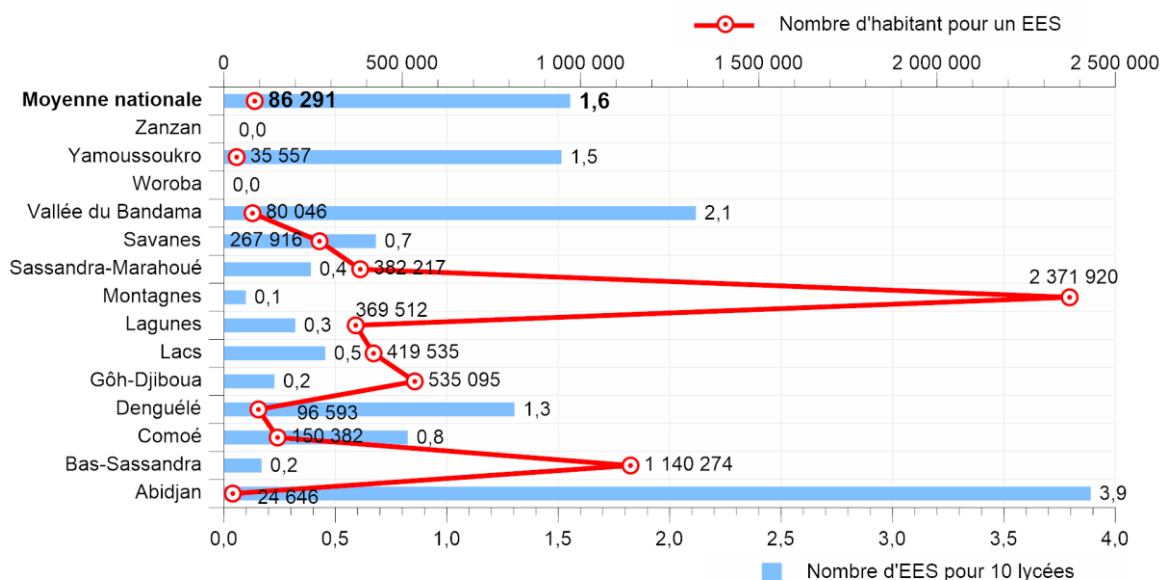


Source : d'après les données du MESRS



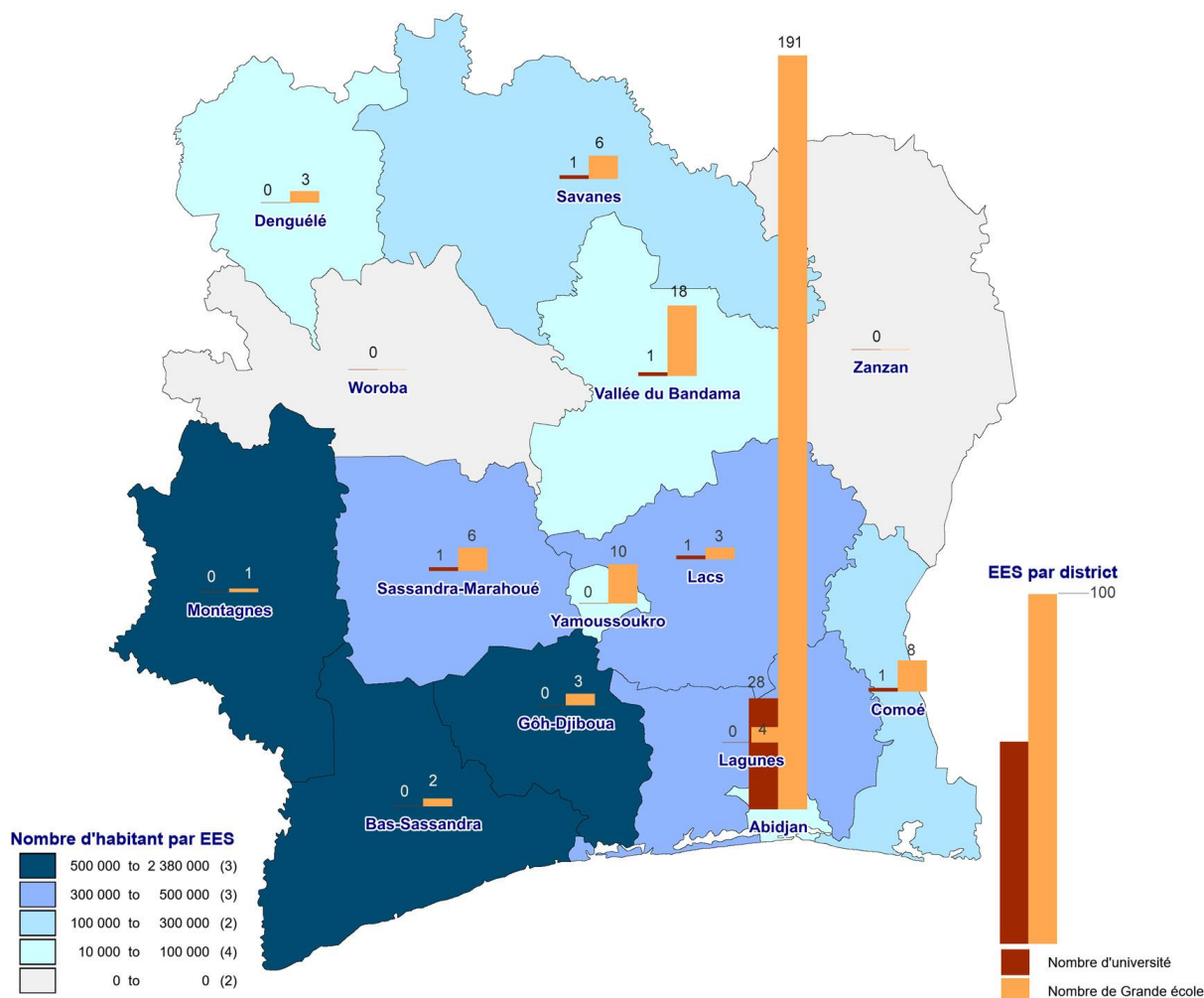
Cela se traduit par une difficulté accrue pour les jeunes issues de certaines régions comme le Zanzan et le Woroba où il n'y a aucun ESS pour poursuivre leurs études supérieures. Deux ratios sont calculés pour montrer cette disparité de répartition, il s'agit d'une part du nombre d'ESS pour 10 lycées d'enseignement secondaire et d'autre part du nombre d'habitant par ESS. Les résultats sont illustrés par le tableau et la carte suivante :

**Nombre d'ESS pour 10 lycées d'enseignement secondaire et nombre d'habitant par ESS**



Source : Auteur, d'après les données du MERS, du MENETFP et de l'INS

## Répartition des ESS par province et nombre et nombre d'habitant par ESS (2016)



Source : Auteur, d'après les données du MERS, du MENETFP et de l'INS

Les résultats montrent que par rapport à une moyenne nationale de 1,6 ESS pour 10 lycées et de 86 291 habitants pour un ESS, les indicateurs de certaines régions comme les Montagnes (plus de 2,37 millions d'habitants pour un ESS et 1 ESS pour 100 lycées), le Bas-Sassandra (plus de 1,14 million d'habitants pour un ESS et 1 ESS pour 50 lycées) ainsi que les régions du Gôh-Djiboua, des Lacs et des Lagunes confirment cette disparité de répartition sans reciter le cas du Zanzan et du Woroba qui n'accueillent aucun établissement d'enseignement supérieur.

Ainsi, cela appelle à une réflexion autour la carte universitaire. Cela visera deux objectifs majeurs : le premier est un objectif d'équité afin d'œuvrer vers l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur et de rapprocher l'offre de formation notamment pour les filles et les garçons issus des ménages les plus défavorisés et qui ne peuvent supporter les impacts financiers d'un changement de résidence pour poursuivre les études supérieures, le second objectif est un objectif de pertinence qui visera à développer une formation supérieure de courte durée et professionnalisante en adéquation avec les besoins régionaux de l'environnement économique. En effet, la mise en place l'instituts supérieurs offrant des filières de formation coconstruites avec les opérateurs économiques régionaux permettra d'une part d'atteindre une meilleure couverture de la carte universitaire et d'autre part d'améliorer sensiblement l'efficacité externe du système.

### 3. EMPLOYABILITE DES DIPLOMES DU SUPERIEUR

La présente section tente de répondre aux questions spécifiques suivantes : (i) Dans quelles disciplines les étudiants sont-ils orientés dans les établissements supérieurs ? (ii) Est-ce que les diplômés de l'enseignement supérieur exercent les métiers les plus productifs et requérant le niveau d'enseignement dont ils ont atteint ? (iii) Quel est le rendement privé des différents diplômes du supérieur ? Pour cela, dans un premier temps, il s'agira de mieux comprendre la problématique de l'orientation des élèves au supérieur. Dans un second temps, une étude du rendement des diplômés du supérieur est proposée.

#### 3.1 Orientation des étudiants

**Les grandes écoles privées ainsi que les universités publiques accueillent la majorité des nouveaux étudiants.** En 2014/2015, le système de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire a accueilli près de 56 000 nouveaux étudiants parmi lesquels, 43,9 % ont été accueillis dans les grandes écoles privées et 30,9 % dans les universités publiques, 21,2 % dans les grandes écoles publiques et 3,9 % dans les universités privées. Ainsi, la majorité des étudiants ayant débuté des études supérieures au cours de l'année académique 2014/2015 a été accueilli dans les grandes écoles privées tandis que les universités privées semblent avoir accueilli la plus faible proportion de nouveaux étudiants, et cette situation semble s'accroître au fil des années<sup>11</sup>. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'État n'offre pas de subventions aux étudiants dans les universités privées. Par contre, l'État subventionne les étudiants orientés dans les établissements publics et ceux dans les grandes écoles privées, ce qui pourrait expliquer le fait que les étudiants soient plus enclins à fréquenter ces types d'établissement. Le fait que la majorité des nouveaux étudiants soit accueillie dans les grandes écoles privées pourrait bien illustrer les limites qui se posent aux établissements publics face aux effectifs d'étudiants.<sup>12</sup> En effet, la DOREX oriente prioritairement les nouveaux étudiants dans les établissements publics et en cas de manque de places, les établissements privés sont considérés.

Une grande partie des nouveaux étudiants orientés dans les universités publiques est inscrite dans des programmes en lien avec les sciences de l'homme et de la société ainsi que les lettres. Près de 23,5 % des nouveaux étudiants inscrits dans les universités publiques sont orientés dans des programmes d'études qui concernent les sciences de l'homme et de la société, 22,3 % dans les lettres, les langues et les arts et 15,5 % dans les sciences juridiques et politiques. Dans l'ensemble, plus de 60 % des étudiants sont orientés dans des filières en lien avec les sciences humaines, littérature et sciences juridiques tandis que 17,9 % sont orientés en sciences économiques et gestion, 15 % en sciences et technologies, 5,2 % en agronomie et seulement 0,6 % en santé.

<sup>11</sup> En 2017/2018, sur 82 363 nouveaux étudiants, 67,2% ont été accueillis dans les grandes écoles, 25% dans les universités publiques et 7,8% dans les universités privées (Source : MESRS, 2018)

<sup>12</sup> L'encadré 1 présente une description du processus d'orientation au niveau du supérieur.

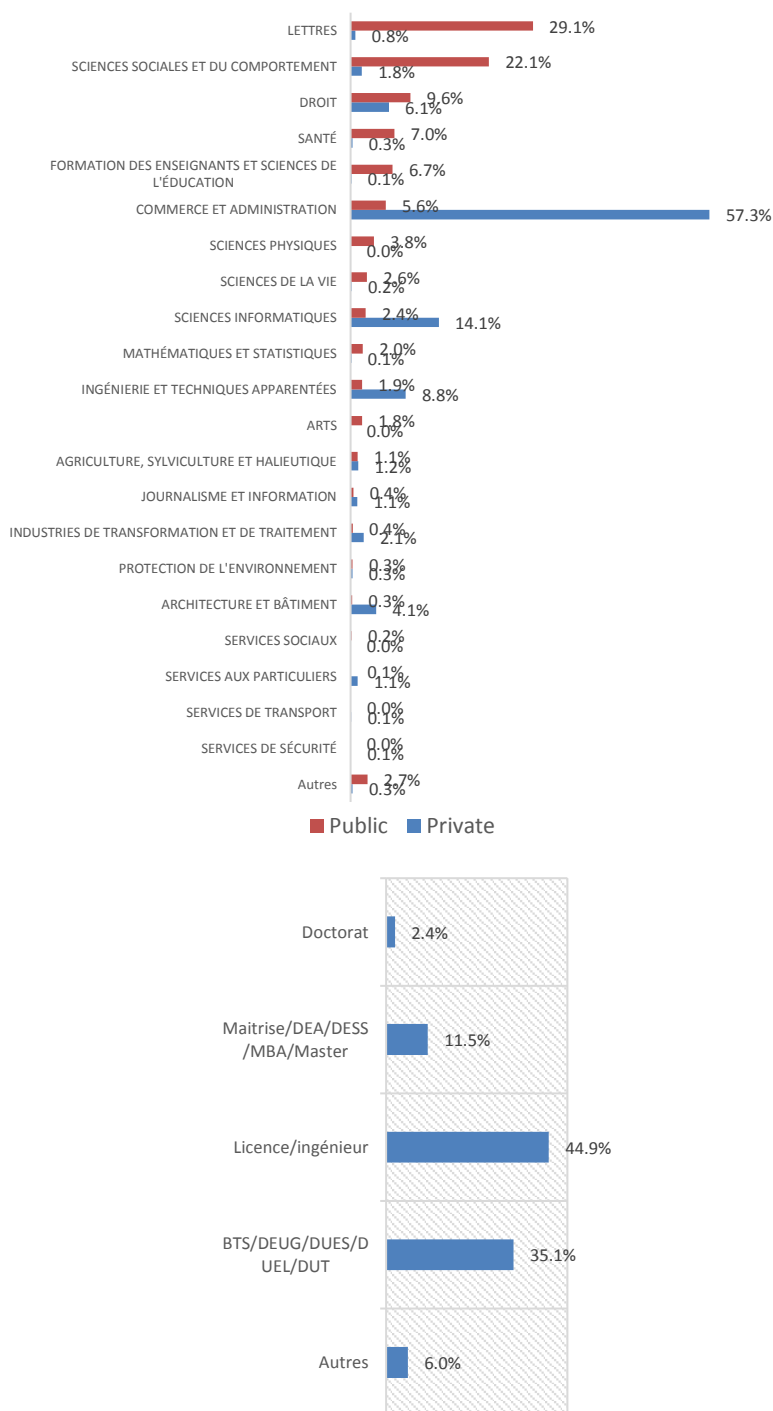
**Graphique 15 : Placement des nouveaux étudiants de 2014/2015 par type d'institution (gauche) pourcentage des nouveaux étudiants des universités publiques par domaine d'étude (droite)**



Source : estimation des auteurs sur la base de données administratives

Une large proportion des étudiants inscrits dans les établissements publics étudie les lettres tandis que la majorité de ceux inscrits dans les établissements privés étudie le commerce et l'administration. Une classification plus détaillée des domaines d'études des étudiants du supérieur est présentée dans le *Graphique 15*. Environ 29,1 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements publics étudient les lettres et 22,1 % étudient les sciences comportementales et sociales tandis que 57,3 % des étudiants dans les établissements privés étudient le commerce et l'administration et 14,1 % étudient les sciences informatiques. Il semble donc qu'il y ait une forme de spécialisation dans l'offre de formation selon les établissements publics et privés. Le public semble offrir plus de programmes dans les lettres, les sciences humaines et sociales tandis que le privé paraît se spécialiser dans l'offre de programmes de formation dans le commerce et l'administration.

Le graphique suivant rapporte également que 44,9 % des étudiants du supérieur sont inscrits dans des programmes qui mènent à l'obtention d'une Licence ou d'un diplôme d'ingénieur et 35,1 % dans des programmes qui mènent à un BTS, DEUG, DUES, DUEL ou DUT (des programmes de courte durée). Tandis que 11,5 % des étudiants sont inscrits dans des programmes de Maîtrise, Master, MBA, DEA, de DESS environ 2,4 % sont inscrits dans des programmes qui mènent au doctorat. Une question fondamentale qui pourrait émerger de ce constat est liée à la pertinence de ces offres de formation. Par exemple, on pourrait se poser la question de savoir si les métiers liés aux lettres et aux sciences humaines et sociales sont les plus demandés sur le marché du travail.

**Graphique 16 : Part des étudiants inscrits par domaine d'étude (gauche) et diplômes préparés (droite)**

Source : estimation des auteurs sur la base de données administratives et des données de l'enquête ENV 2015

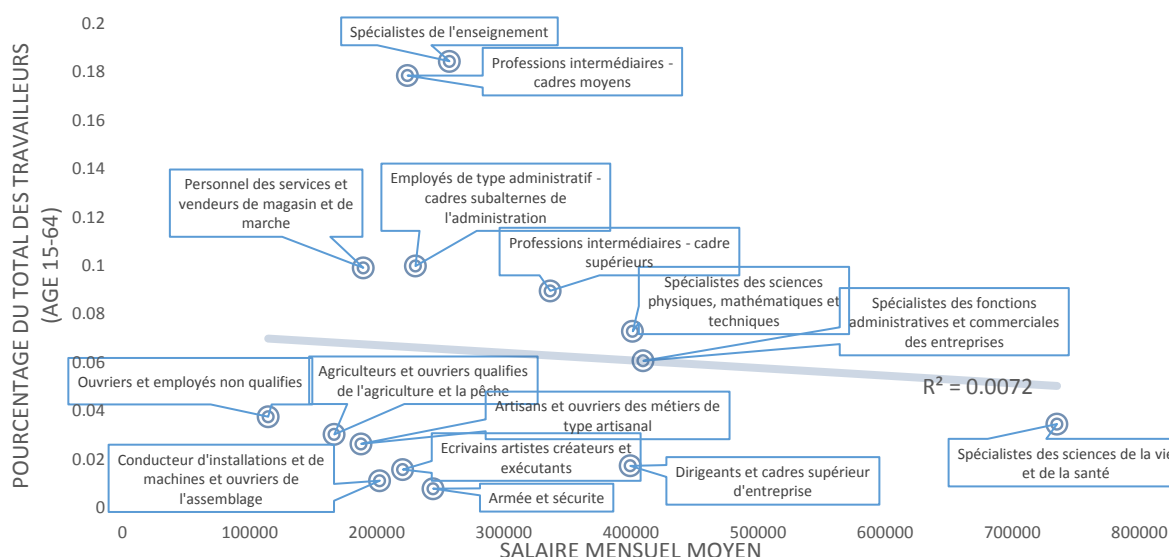
**En Côte d'Ivoire, le choix du domaine d'étude au niveau supérieur semble peu lié à la grille de salaires des métiers du domaine (Graphique 17).<sup>13</sup>** Bien que le salaire moyen des spécialistes de la santé soit d'environ 750 000 FCFA par mois, moins de 4 % des travailleurs ayant effectué des études supérieures exercent cette catégorie de métier. Cependant, plus de 18 % de ceux-ci sont des

<sup>13</sup> Il est cependant important de signaler que des études montrent que d'autres facteurs, notamment liés aux habilités intrinsèques des individus pourraient influencer les rendements des études sur le marché du travail (voir par exemple, Lang, 1993 et Patrinos, Ridao-Cano et Sakellariou, 2006). Ces facteurs ne sont pas pris en considération dans cette étude.

professionnels de l'enseignement tandis que le salaire mensuel moyen pour cette catégorie socio-professionnelle est d'environ 250 000 FCFA. Sans questionner le nombre de travailleurs appartenant à ces catégories socio-professionnelles demandées sur le marché du travail, on peut constater que les travailleurs n'exercent pas forcément les métiers pour lesquels la rémunération du travail est la plus importante. En effet, il est démontré que lorsque le marché du travail présente un signal pour un salaire plus élevé dans un domaine en particulier, les choix d'études et de carrière sont généralement orientés vers ces domaines.<sup>14</sup> En d'autres termes, les choix de domaines d'études et de carrière devraient répondre aux signaux du marché du travail, notamment, ceux en lien avec les salaires. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, ce mécanisme de signal semble ne pas très bien fonctionner. Une des raisons expliquant ce fait pourrait être liée au fait que la quasi-totalité des étudiants est orientée par la DOREX dans les établissements d'enseignement supérieur.

Bien que la DOREX fasse l'effort de publier chaque année des informations sur les différentes filières de formation d'enseignement supérieur, peu d'informations sur la rentabilité des différentes branches d'études sont diffusées. Il semble alors nécessaire de collecter et de diffuser les informations concernant la productivité du travail dans les différents domaines d'activité et permettre aux futurs étudiants du supérieur d'opérer des choix de carrière qui soient rationnels.

**Graphique 17 : Salaire mensuel moyen et proportion des travailleurs ayant effectué des études supérieures par catégorie de métier**



Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2015

Note : il s'agit ici d'une estimation des salaires sur la base des déclarations des individus. L'expérience de travail ainsi que d'autres facteurs qui pourraient influencer le salaire ne sont pas pris en considération.

**Les marges de manœuvre dans l'orientation sont d'une certaine manière, dépendantes des séries de BAC des nouveaux bacheliers.** Les séries les plus populaires au BAC sont les séries A<sup>15</sup> et D<sup>16</sup>. Près de 42 % des bacheliers de 2015 ont obtenu le BAC série D, 37,8 % le BAC série A et seulement 2,4 % le BAC série C<sup>17</sup>. Comme le souligne le RESEN, « le nombre de bacheliers qu'offre la série C est très insuffisant en sachant qu'elle prépare aux écoles d'ingénieur, à la recherche scientifique et aux secteurs à forte valeur ajoutée ». Le faible effectif de bacheliers dans la série C impacte directement l'enseignement supérieur qui ne peut qu'affecter conséquemment un faible nombre d'étudiant dans les filières scientifiques, pourtant plus porteuses d'emploi que les filières littéraires et de sciences humaines. Il y a donc besoin de déployer une stratégie pour changer la

<sup>14</sup> Cf. Freeman (1986), Melitz (2003), Ryoo et Rosen (2004) et Boudarbat (2008)

<sup>15</sup> La Série A correspond à la série littéraire.

<sup>16</sup> La Série D correspond à la série biologie.

<sup>17</sup> La Série C correspond à la série mathématiques/physiques

tendance. Le Plan Sectoriel Education-Formation (PSE) 2016-2025 prévoit ainsi de « revoir le système d'orientation vers les séries scientifiques et mieux y préparer les élèves » et de « renforcer l'enseignement des matières scientifiques et technologiques et obtenir ainsi une meilleure répartition des lycéens entre les différentes séries ».

De surcroît on constate qu'environ 82,2 % des diplômés du BAC 2015 ont obtenu un BAC général (BAC séries A, C et D) tandis que seulement 17,8 % ont obtenu un BAC technique ou professionnel. L'orientation dans le supérieur est effectuée selon les séries de BAC obtenues.<sup>18</sup> Étant donné le fait que la majorité des bacheliers obtiennent un BAC général, l'orientation est quelque peu contrainte par ce fait. De plus, la poursuite des études supérieures semble être une nécessité parce que les diplômés du BAC général ne sont pas forcément aptes à rejoindre le marché de l'emploi. En revanche, les bacheliers des séries techniques et professionnelles sont pour la plupart prêts à occuper un poste dans un domaine particulier. En effet, une étude menée dans 5 pays Africains (Bénin, Burkina Faso, Kenya, Sénégal et Ouganda) par le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) en 2012 montre que les employeurs sont beaucoup plus à la recherche de bacheliers des séries techniques et professionnelles. De plus, les employeurs rencontrés dans le cadre de cette étude affirment que les diplômés des séries techniques et professionnelles sont plus aptes à occuper des postes, comparativement à ceux qui obtiennent des diplômes dans les séries générales. De ce fait, promouvoir l'enseignement secondaire technique et professionnel pourrait permettre aux bacheliers qui ne poursuivent pas leurs études au supérieur de rejoindre plus facilement le marché de l'emploi.<sup>19</sup>

### 3.2 Rendements de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire

**L'enseignement supérieur est rentable sur le marché du travail en Côte d'Ivoire.** Dans l'ensemble, une année supplémentaire d'éducation, quel que soit le niveau est associée à environ 10,6 % de revenus supplémentaires en moyenne par an. Cependant, on peut remarquer que les rendements de l'éducation varient selon les niveaux d'éducation, l'enseignement supérieur étant associé à des rendements plus élevés. Ainsi, les individus ayant effectué des études supérieures ont des revenus individuels qui sont d'environ 212 % plus élevés, comparativement aux individus qui sont non-éduqués. En comparaison avec les individus ayant le BAC, ceux qui ont effectué des études supérieures ont un revenu d'environ 77 % plus élevé.<sup>20</sup>

**Les diplômés du supérieur sont associés à des rendements différents.** Le *Graphique 18* montre que les individus titulaires d'un diplôme de 2 ans tel que le BTS, le DEUG, le DUEL ou le DUT gagnent en moyenne 35 % plus que les individus ayant le BAC. Les programmes de 3 ans tels que les Licences et les diplômes d'ingénieur semblent avoir le même niveau de rendement que les diplômes de 4 et de 5 ans tels que les Maîtrises, DEA, DESS, MBA et Master. Ainsi, les individus qui ont ces diplômes ont des revenus salariaux qui sont également de 81 % plus élevés que les diplômés du BAC. Aussi, le salaire mensuel moyen des individus ayant un diplôme de 3 ans (environ 330 000 FCFA) est significativement plus élevé que celui des individus ayant un diplôme de 2 ans (environ 220 000 FCFA) mais n'est pas significativement différent du salaire mensuel des individus qui sont titulaires d'un diplôme de 4 ou 5 ans (environ 348 000 FCFA).<sup>21</sup> Sans forcément prendre en compte les coûts ainsi que les rendements sociaux associés à ces différents diplômes, il semble que les diplômes de 3 ans constituent de meilleurs investissements pour les étudiants, comparativement aux diplômes de 4 ou de 5 ans.

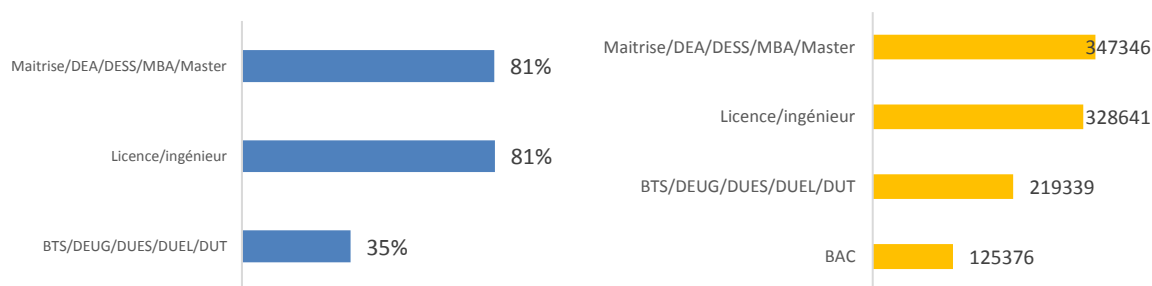
<sup>18</sup> Voir encadré 1

<sup>19</sup> Cependant cette étude souligne que le système de l'enseignement technique et professionnel présente un déficit de performance important en termes d'efficacité externe.

<sup>20</sup> Cf. Annexe 1 et 2. Il convient de mentionner que les problèmes d'endogénéité ainsi que ceux liés aux variables omises et aux observations extrêmes couramment rencontrés dans les régressions de type Mincer ne sont pas contrôlés dans cette analyse. Voir Patrinos (2016) pour une discussion sur les limites de l'équation de Mincer.

<sup>21</sup> Un test statistique (test de comparaison de moyennes) a été réalisé et le seuil de signification retenu est de 5 %.



**Graphique 18 : Rendements des études supérieures (gauche) Salaire mensuel moyen (droite)**

Source : estimations des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2015

Note : différence de revenus salariaux des individus ayant des diplômes du supérieur, comparativement aux individus ayant le BAC. Celle-ci est obtenue en effectuant une régression économétrique des salaires sur des variables indicatrices de ces différents diplômes.

Avoir un diplôme de 2 ans est associé à une probabilité élevée de trouver un emploi au cours des 2 mois suivant le début de la période de recherche d'emploi. Cependant, les diplômés de plus de 2 ans semblent offrir plus de chance d'obtenir un emploi salarié. Comparativement aux diplômés du primaire, du secondaire et aux non-éduqués, avoir un diplôme supérieur de 2 ans est associé à une probabilité de trouver du travail dans les 2 mois suivant le début de la recherche d'emploi qui est d'environ 20 points de pourcentage plus élevé.<sup>22</sup> Les diplômés supérieurs de 3 ans et de plus de 3 ans offrent respectivement 16 points de pourcentage et 17 points de pourcentage plus de chance d'obtenir un emploi au cours des 2 mois suivant le début de la recherche d'emploi, comparativement aux diplômés du primaire, du secondaire et aux non-éduqués. Ainsi, les diplômés de 2 ans permettent de trouver du travail relativement rapidement. Cependant, les individus ayant des diplômes supérieurs de 3, de 4 ou de 5 ans ont plus de chance d'être impliqués dans un emploi salarié, comparativement aux individus ayant des diplômes de 2 ans. En d'autres termes quand bien même les diplômés de 2 ans semblent offrir une grande opportunité d'obtenir un emploi plus rapidement, ce sont les diplômés de niveaux plus élevés qui offrent plus d'opportunités quant à l'emploi salarié.

**Le fait d'exercer un emploi lié au domaine d'études permet d'obtenir une rémunération plus élevée.** Le *Graphique 19* montre une forte corrélation entre le salaire mensuel moyen par branche d'activité et le pourcentage de travailleurs diplômés du supérieur rapportant que leurs études sont liées à leur emploi. On peut remarquer que près de 90 % des travailleurs des secteurs d'activité tels que l'immobilier et les services financiers rapportent qu'ils sont impliqués dans des emplois qui correspondent à leurs études. Seulement 19 % des travailleurs du secteur agricole estiment qu'il existe un lien entre leur métier et leurs études. Dans l'ensemble, les individus indiquant une forte adéquation entre leurs études et leurs emplois ont tendance à avoir un niveau de salaire plus élevé, en moyenne de 60 % plus élevé que ceux qui mentionnent qu'il n'y a pas d'adéquation entre leurs études et leur emploi.<sup>23</sup> Cela indique que l'adéquation entre la formation et l'emploi est associée à une productivité plus élevée sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, des recherches montrent que les stages pendant les études permettent aux étudiants d'acquérir des habilités demandées sur le marché du travail, ce qui a des effets positifs sur l'employabilité de ceux-ci.<sup>24</sup> De ce fait, des études recommandent la création d'une collaboration entre les établissements scolaires et les entreprises permettant ainsi aux étudiants d'effectuer des stages en entreprises et d'acquérir une expérience de travail.<sup>25</sup>

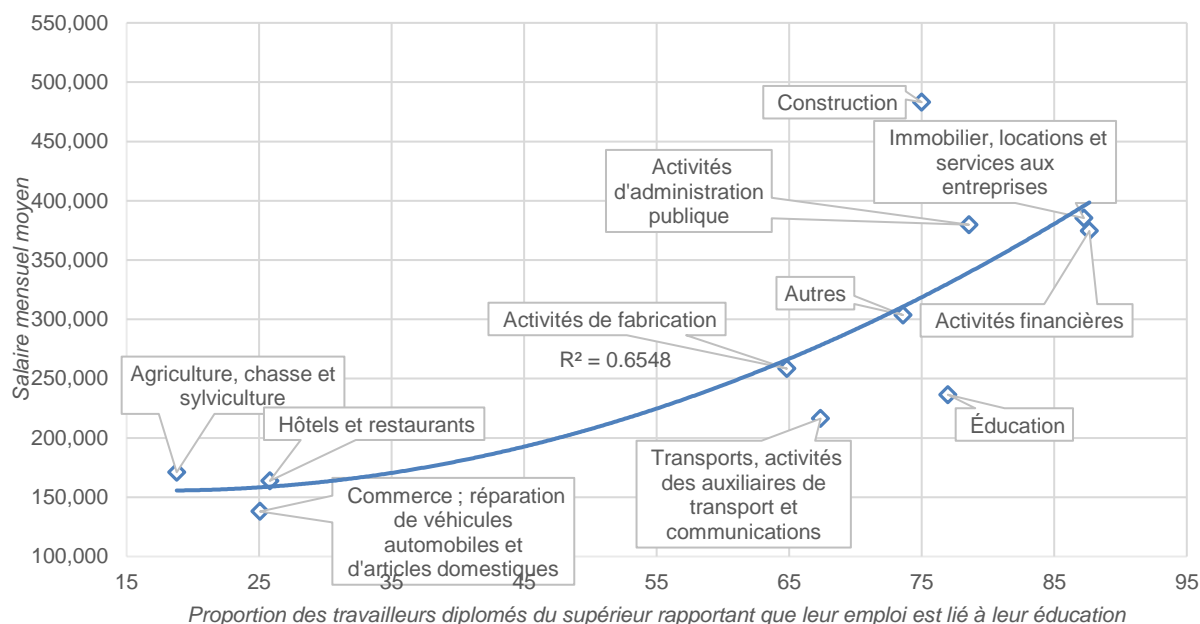
<sup>22</sup> Cf. Annexe 5

<sup>23</sup> Cf. Annexe 6

<sup>24</sup> Par exemple, Chillias, Marks et Galloway (2015)

<sup>25</sup> Par exemple, ISESE (2012)



**Graphique 19 : Pourcentage des travailleurs rapportant que leur emploi est en lien avec leurs études et salaire mensuel moyen**

Source : estimations des auteurs basées sur l'enquête ménage ENV 2015

**Le système de l'enseignement supérieur devra mieux contribuer à l'objection de l'éducation tout au long de la vie.** Les études prospectives réalisées à l'échelle mondiale montrent qu'il devient désormais nécessaire à chacun d'entre nous de consacrer au moins le cinquième de son temps au renouvellement de ses compétences pour rester employable et s'efforcer de répondre à celles requises par l'évolution d'un marché du travail en pleine mutation. Cela montre l'énorme défi que doit relever le système de la formation continue auquel doit contribuer le système de l'enseignement supérieur.

Le terme qui commence à être à la vogue maintenant est l'Upskilling désignant le processus d'apprentissage de nouvelles compétences ou d'enseignement de nouvelles compétences aux travailleurs. Dans une économie dynamique, changeante et toujours plus complexe, les créations d'emplois et aussi le maintien dans l'emploi seront déterminés par le capital de compétences, de connaissances et du potentiel d'innovation des travailleurs. Les entreprises font de plus en plus appel à du personnel qualifié. La formation professionnelle supérieure prendra une place de plus en plus importante dans le développement professionnel et personnel. Ainsi, le rythme élevé des changements que connaît et que connaîtra de plus en plus le marché du travail, en raison de la numérisation et de l'évolution technologique, induira un changement rapide dans les contenus des formations et dans les méthodes d'apprentissage du système de formation.

L'Upskilling devient de plus en plus un processus individuel plutôt qu'une affaire collective. Il devient nécessaire d'assurer la perméabilité verticale et horizontale dans le système de formation afin de permettre une individualisation des parcours formatifs et professionnels tout au long de la vie active. Cela est aussi tributaire d'un système d'information performant permettant aux jeunes et aux adultes à chaque moment de leur vie, de prendre des décisions cohérentes en matière de formation et d'organiser eux-mêmes leur parcours personnel. La numérisation rend possible des modes d'apprentissage plus souples et adaptés aux besoins individuels.

La formation tout au long de la vie sera ainsi une composante fondamentale de ce nouveau système de formation qui sera nécessairement, dynamique, flexible, transparent, participatif, de qualité et mieux organisé, associant la formation initiale et la formation continue et doté de passerelles entre les différentes options d'enseignement professionnel et général de niveau intermédiaire et supérieur.

## 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 4.1 Conclusions

**Le taux d'accès à l'enseignement supérieur progresse en Côte d'Ivoire depuis plusieurs années. Cependant plusieurs défis restent à relever pour éliminer les disparités qui existent selon les milieux socio-économiques, le genre et l'origine géographique.**

**Dans l'ensemble, on peut noter une amélioration considérable du TBS dans l'enseignement supérieur entre 2008 et 2015**, passant de 5,3 % à 8,2 %. Cela montre un accès accru aux services d'enseignement supérieur. La hausse substantielle du taux de succès au BAC ces dernières années (qui est passé de 20 % en 2011 à près de 40 % en 2015) pourrait avoir contribué à cette amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur. Une comparaison du TBS au supérieur montre que la Côte d'Ivoire se situe dans la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne mais largement en dessous de la moyenne des pays à revenu intermédiaire. Étant donnée la hausse des effectifs du supérieur, les établissements privés semblent accueillir de plus en plus d'étudiants.

Les élèves provenant des ménages défavorisés ont moins de chance de transiter du secondaire au supérieur et enregistrent un taux de scolarisation au supérieur qui est relativement faible. Parmi les pauvres, 61 % des élèves titulaires du BAC ont transité vers le supérieur en 2015 contre 72 % parmi les non-pauvres. Seulement 2 % des étudiants inscrits dans les établissements privés et 7 % des étudiants inscrits dans les établissements publics proviennent du groupe des 20 % les plus pauvres de la population. On note également que les inégalités constatées dans le supérieur semblent être le résultat d'inégalités observées dans l'enseignement secondaire. En effet, seulement 8 % des élèves inscrits en classe de Terminale proviennent du groupe des 20 % les plus pauvres de la population.

**Le système de placement public d'étudiants dans les établissements privés est largement pro-riche.** 80 % des étudiants qui poursuivent leurs études dans les établissements privés font partie du groupe des 20 % les plus riches. Sachant que plus de 80 % des étudiants inscrits dans le privé sont pris en charge par l'État, on peut se questionner sur les inégalités que pourrait engendrer le système d'orientation et de prise en charge actuel des étudiants. Par ailleurs, on peut noter qu'environ 50 % des élèves provenant des ménages non-pauvres et qui transitent vers le supérieur sont orientés dans des établissements supérieurs privés. Seulement 10 % des élèves provenant des ménages pauvres et qui transitent vers le supérieur sont orientés dans le privé.

Bien que les filles ne soient pas nécessairement désavantagées quant à la transition vers le supérieur, il existe des inégalités dans la participation aux études supérieures entre filles et garçons. Les filles ont en général un taux de transition plus élevé que celui des garçons. En effet, en 2015, environ 76 % des filles ayant obtenu le BAC ont poursuivi leurs études au supérieur l'année académique suivante, contre 65 % chez les garçons. Cependant, ce fort taux de transition parmi les filles n'a pas permis d'absorber l'écart entre garçons et filles en ce qui concerne la participation aux études supérieures. En 2015, le TBS était de 10,1 % chez les garçons et de 6,7 % chez les filles. Néanmoins, on note que le TBS évolue légèrement plus rapidement pour les filles que pour les garçons. Entre 2008 et 2015, le TBS a augmenté de 3,2 points de pourcentage chez les filles et de 2,8 points chez les garçons mais ce sont les filles provenant des ménages riches qui ont le plus bénéficié de cet accès accru à l'enseignement supérieur parmi les filles.

**Des inégalités subsistent également entre zones géographiques.** En 2008, le TBS était de 9,4 % dans le groupe d'individus nés en zone urbaine et de 2 % dans le groupe d'individus nés en zone

rurale. Aussi, au cours de la même année, le TBS était de 15,4 % parmi les individus nés à Abidjan et de 3,7 % parmi les individus nés dans des localités où il n'existe aucune université publique.

La majorité des étudiants est inscrit dans des programmes en lien avec les lettres dans les établissements publics et dans des programmes de commerce et d'administration dans les établissements privés. 57 % des étudiants inscrits dans les établissements supérieurs privés étudient dans des programmes de commerce et d'administration tandis que 29 % des étudiants dans les établissements publics sont inscrits dans des programmes de lettres. Les filières scientifiques telles que les mathématiques accueillent une faible proportion des étudiants (2,6 % des étudiants dans le public et 0,2% dans le privé).

**Il y a une très faible corrélation entre les choix de carrière et les signaux du marché du travail tels que les salaires.** Par exemple on peut noter que le salaire moyen des spécialistes de la santé est d'environ 750 000 FCFA par mois, alors que 4 % des actifs ayant effectué des études supérieures exercent cette catégorie de métier. Seulement 0,6 % des nouveaux étudiants dans les universités publiques sont orientés en sciences de la santé. Par contre, plus de 18 % de ceux-ci sont des professionnels de l'enseignement tandis que le salaire mensuel moyen pour cette catégorie socio-professionnelle est d'environ 250 000 FCFA. Il semble alors que les individus ne choisissent pas forcément d'exercer les métiers les plus productifs. Cela illustrerait les limites du système d'orientation actuel à opérer des choix d'orientation qui soit optimaux.

**Les diplômes du supérieur offrent des rendements différents.** Un individu ayant obtenu un diplôme de 2 ans (BTS, DEUG, DUES, DUEL ou DUT) gagne un salaire qui est en moyenne de 35 % plus élevé qu'un diplômé du BAC. Un individu ayant obtenu un diplôme de 3 ans (Licence ou diplôme d'ingénieur) gagne un salaire qui est en moyenne de 81 % plus élevé qu'un diplômé du BAC. Cependant, les diplômes de 3 ans offrent des chances moins élevées d'obtenir du travail rapidement comparativement aux diplômes de deux ans mais offrent plus de chances d'exercer un emploi salarié.

## 4.2 Recommandations

Sur la base des principales conclusions, quelques recommandations et pistes de réflexion sont formulées ci-dessous afin d'améliorer l'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur :

**Renforcer les capacités d'accueil des étudiants dans le système de l'enseignement supérieur et repenser l'offre territoriale d'enseignement supérieur.** Comme déjà discuté, les inégalités dans l'accès aux études supérieures dépendent entre autres de la localité des universités. De ce fait, décentraliser l'offre d'études supérieures en créant de nouveaux établissements supérieurs dans des zones stratégiques tout en liant l'offre de programmes d'études aux besoins de ces localités pourrait contribuer à réduire les inégalités dans l'accès aux études supérieures et améliorer l'adéquation formation-emploi.<sup>26</sup>

**Mettre en place un système de bons d'études dont la valeur est indexée sur le niveau de vie des ménages ainsi qu'un système de prêt aux études.** Dans le système de bons d'études suggéré, les étudiants reçoivent directement des subventions du gouvernement et choisissent eux-mêmes les programmes dans lesquels ils désirent poursuivre leurs études dans les établissements publics ou privés. Ils entreprennent alors leurs démarches directement auprès de l'établissement et après admission et inscription, le montant de la subvention est directement versé à l'établissement, le supplément de frais de scolarité (le cas échéant) étant pris en charge par l'étudiant. Les étudiants provenant des familles riches contribueraient alors davantage au financement de leurs études.<sup>27</sup>

<sup>26</sup> Le Plan Décennal de l'Éducation et de la Formation 2016 – 2025 prévoit un certain nombre d'activités qui sont similaires.

<sup>27</sup> Un système semblable existe dans certains pays développés comme le Canada (plus particulièrement, la province du Québec).

La mise en place d'un tel système de subvention permettrait de répondre à deux préoccupations. Il s'agit premièrement des problèmes d'inégalités. En effet, dans le système actuel, les étudiants sont orientés par la DOREX dans les établissements publics et privés et ils y sont subventionnés. Les mêmes subventions sont accordées aux étudiants quel que soit leurs catégories socio-économiques. Étant donné les frais supplémentaires souvent élevés auxquels les étudiants doivent faire face dans les établissements privés, seulement les étudiants ayant les moyens financiers pour supporter ce supplément de frais fréquentent effectivement les établissements privés. De ce fait, un système de bons d'études dont les montants varient en fonction du niveau de revenu du ménage des étudiants pourrait contribuer à résoudre ce problème d'inégalité. En second lieu, ce système contribuerait à résoudre les problèmes liés à l'orientation des étudiants. En effet, la DOREX n'oriente pas toujours les étudiants dans les programmes d'études désirés et cela crée des problèmes administratifs qui peuvent être souvent longs à résoudre. Un tel système de bons d'études permet à l'étudiant d'être directement responsable de ses choix d'orientation et cela contribuerait à alléger la charge de travail de la DOREX.

Étant donné le fait que les bons d'études pourraient ne pas couvrir la totalité des frais d'études, la mise en place d'un système de prêt aux études pourrait être une alternative permettant aux étudiants, surtout ceux provenant des ménages défavorisés, de financer adéquatement leurs études. Cela pourrait se faire en partenariat avec le système bancaire privé et l'État pourrait intervenir pour offrir des garanties aux étudiants afin de faciliter leur accès au crédit.

À partir de l'expérience d'autres pays, des études ont montré que le système de bons d'études est bénéfique selon plusieurs points de vue.<sup>28</sup> Premièrement, celui-ci permet d'accroître la compétition entre les différents établissements, ce qui contribue à améliorer la qualité des services proposés. Deuxièmement, le système de bons d'études contribue à améliorer les performances académiques des étudiants. Troisièmement, ce système permet aux individus provenant de groupes désavantagés (notamment les pauvres et les filles) d'avoir un accès plus accru aux établissements privés. Quatrièmement, il offre aux étudiants une plus grande flexibilité dans le choix d'établissement.

**Mettre en place un système de ciblage des étudiants selon leurs catégories socio-économiques.** Afin de contribuer à la résolution des problèmes d'inégalités dans l'accès aux études supérieures, il semble nécessaire de pouvoir cibler les élèves et étudiants provenant des familles défavorisées afin de faciliter leur participation aux études supérieures. Par exemple, afin de faire face aux barrières financières qui excluent les pauvres de l'enseignement supérieur, on pourrait explorer la mise en place d'un système de bourses d'études selon le besoin qui ciblerait les étudiants provenant de milieux défavorisés. Cela nécessite l'élaboration d'un ensemble de règles qui permettrait de catégoriser les étudiants selon leur statut socio-économique. Par exemple, l'on pourrait explorer l'application de certaines méthodes de ciblage comme la méthode du *proxy means test*.<sup>29</sup>

**Promouvoir les programmes d'études de 2 ans (BTS, DEUG, DUEL, DUT.) et les programmes de 3 ans (Licence et Ingénieur) et réviser les options de spécialisations** offertes en partenariat avec les principaux employeurs. Comme cela a été montré, les programmes de 2 ans et de 3 ans sont rentables sur le marché du travail et offrent des possibilités d'emploi rapide. De ce fait, il paraît important d'encourager les étudiants à s'inscrire dans ces programmes. Il convient également de questionner la pertinence des spécialisations offertes dans le supérieur, étant donné les besoins des employeurs. Une révision des programmes d'études du supérieur en partenariat avec les principaux employeurs du public et du privé permettrait d'entreprendre des réformes qui pourraient renforcer la pertinence des diplômes du supérieur.

---

<sup>28</sup> Shen (2005), 3ie (2010)

<sup>29</sup> Cf. Coady, Grosh and Hoddinott (2004), AUSAID (2011) and Wodon (2012).

**Renforcer les capacités de contrôle systématique des établissements privés et encourager la mise en place de services de placement dans les établissements publics et privés.** Il s'agit de renforcer les capacités de la DESPRIV dans le contrôle des établissements privés afin d'assurer la qualité des enseignements qui y sont dispensés et leur pertinence pour le marché de l'emploi. En effet, il a été montré que l'adéquation entre les études et l'emploi contribue à la productivité des diplômés dans leurs emplois. Ainsi, pour chacun des programmes d'études offerts par les établissements privés, il importe de fixer des exigences claires quant au contenu des enseignements et s'assurer que les établissements privés les respectent. Il convient également de choisir le contenu des enseignements selon les besoins des employeurs de manière à améliorer l'adéquation formation-emploi.

Il convient par ailleurs de promouvoir la mise en place de services de placement dans les établissements publics et privés. Ces services de placement permettraient de faciliter la transition des étudiants des établissements supérieurs vers le marché du travail. Ces services de placement pourraient avoir pour rôle d'une part, de mettre les étudiants en relation avec les potentiels employeurs et d'autre part, de collecter des informations sur les placements des étudiants selon les différents programmes de formation offerts afin d'apporter de l'information aux futurs étudiants sur les possibilités d'emplois.

**Améliorer le partenariat entre les universités et les entreprises et mettre en place des programmes d'études incluant des stages obligatoires en entreprise.** Comme souligné plus haut, un partenariat approfondi entre les établissements et les entreprises permettant aux étudiants de réaliser des stages pratiques en entreprise pourrait contribuer à améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi. En effet, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en termes de main d'œuvre qualifiée, la mise en place d'un cadre de concertation régulier entre universités et entreprises serait à privilégier. Cela pourrait se faire par l'entremise d'évènements tels que des « journées carrières » qui permettraient aux entreprises d'échanger avec les étudiants et avec les responsables d'établissements sur les possibilités d'emploi dans leurs domaines d'études ainsi que sur les connaissances spécifiques auxquelles elles sont intéressées. Afin d'améliorer l'employabilité des diplômés du supérieur et en même temps offrir d'autres possibilités pour le financement des études, la création de *programmes coopératifs* seraient à explorer.<sup>30</sup> Il s'agit de programmes d'études déjà en vogue dans certaines universités canadiennes et qui combinent des périodes d'études en classe ainsi que des périodes de stages rémunérés en entreprise. En effet, le mécanisme des programmes coopératifs exige que l'établissement d'enseignement supérieur mette en place un réseau de partenaires dans le secteur public et dans le secteur privé afin de permettre aux étudiants d'effectuer des stages rémunérés dans ces entreprises partenaires. Des retours d'impôts ainsi que d'autres avantages pourraient être offerts aux entreprises partenaires afin de les inciter à offrir des stages aux étudiants. Des études ont montré que ces types de programmes, en plus d'offrir à l'étudiant l'opportunité de vivre une expérience pratique sur le terrain, permettent de limiter les difficultés financières de ceux-ci et leur permettent d'accroître leur chance de trouver un emploi à la fin de leurs études. Ces types de programmes pourraient donc offrir des alternatives pour le financement des études supérieures, surtout aux étudiants provenant des ménages défavorisés. L'encadré 2 présente un exemple d'université qui propose ce genre de programme.

Enfin, avec la promotion de l'éducation tout au long de la vie, il devient indispensable de renouveler ses compétences pour rester employable et s'efforcer de répondre à celles requises par l'évolution d'un marché du travail en pleine mutation.

---

<sup>30</sup> Voir l'encadré 2 pour plus de détails sur le modèle coopératif

### 4.3 Matrice des recommandations

Résumé des conclusions	Recommandations	Institutions responsables
<b>Inégalités dans l'accès à l'éducation supérieure</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe d'énormes inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire, selon le genre, les catégories socio-économiques, et selon la géographie : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le taux brut de scolarisation (TBS) au supérieur est de 3,4 points de pourcentage plus élevé pour les garçons par rapport aux filles</li> <li>○ Seulement 2 % des étudiants inscrits dans des établissements privés proviennent du groupe des 20 % les plus pauvres de la population</li> <li>○ Les individus nés à Abidjan enregistrent un TBS de 15,4 % tandis que ceux nés dans les localités où il n'existe aucune université publique ont un TBS de 3,7 %</li> </ul> </li> <li>• Le taux de transition vers le supérieur est relativement faible pour les jeunes issus de catégories sociales défavorisées et pour ceux vivant en dehors du District Autonome d'Abidjan <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 81 % des bacheliers du District Autonome d'Abidjan ont poursuivi immédiatement leurs études supérieures contre seulement 51 % pour les bacheliers des autres districts.</li> <li>○ Le taux de transition vers le supérieur est plus faible pour les pauvres (61 %) comparativement aux non-pauvres (72 %).</li> </ul> </li> <li>• Le système d'orientation des étudiants dans les établissements privés est pro-riche : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Près de 80 % des étudiants inscrits dans les établissements supérieurs privés proviennent du groupe des 20 % les plus riches</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de bons d'études progressif dont le montant dépend du niveau de vie des ménages des étudiants et permettre aux étudiants d'utiliser ces bons dans les établissements de leur choix</li> <li>• Mettre en place un système de prêts aux études permettant de pallier les problèmes liés au manque de ressources financières</li> <li>• Définir des mesures permettant de cibler les étudiants provenant des familles défavorisées pour leur apporter un soutien financier nécessaire à leur participation aux études supérieures</li> <li>• Décentraliser l'offre d'enseignement supérieur en créant de nouveaux établissements dans d'autres localités du pays</li> </ul>	<p>MESRS, DOREX, Ministère de l'Économie et des Finances, DESPRIV</p>
<b>Employabilité</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une large majorité des étudiants dans les établissements publics étudient dans des programmes en lien avec les lettres et la plupart des étudiants dans les établissements privés étudient dans des programmes de commerce et d'administration : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 57 % des étudiants inscrits dans les établissements supérieurs privés étudient dans des programmes de commerce et d'administration tandis que 29 % des étudiants dans les établissements publics sont inscrits dans des programmes de lettres</li> <li>○ Dans les universités publiques, 61 % des nouveaux étudiants sont orientés dans des filières en lien avec les sciences de l'homme et de la société, les lettres, les langues, les arts et le droit tandis que 18 % sont orientés en sciences économiques et gestion, 15 % en sciences et technologies, 5 % en agronomie et seulement 0,6 % en santé.</li> </ul> </li> <li>• Les diplômés de 2 et 3 ans (BTS, DUT, Licence, Diplômes d'Ingénieur, etc.) semblent être très avantageux sur le marché de l'emploi en termes de rémunération et de possibilités d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les individus titulaires d'un diplôme de 2 ans et de 3 ans gagnent respectivement en moyenne 35 % et 81 % plus de revenus salariaux que les individus ayant le BAC.</li> </ul> </li> <li>• Les diplômés du supérieur qui affirment qu'il existe une adéquation entre leurs études et leurs emplois ont une rémunération moyenne qui est de 60 % plus élevée que ceux qui affirment qu'il n'existe aucune adéquation entre leurs études et leur emploi.</li> <li>• Les choix de carrière ne semblent pas correspondre aux signaux du marché du travail, surtout pour ce qui concerne les salaires. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Par exemple on peut noter que le salaire moyen des spécialistes de la santé est d'environ 750 000 FCFA par mois, alors que seulement 4 % des travailleurs ayant effectué des études supérieures exercent cette catégorie de métier. Par contre, plus de 18 % ceux-ci sont des professionnels de l'enseignement tandis que le salaire mensuel moyen pour cette catégorie de travailleurs est d'environ 250 000 FCFA.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités d'accueil dans les programmes menant à des diplômes de 2 et 3 ans</li> <li>• Mettre en place un partenariat entre universités et grandes écoles d'une part et les potentiels employeurs d'autre part afin d'identifier leurs besoins en matière de compétences</li> <li>• S'assurer que le contenu enseigné est en lien avec la demande de compétences exprimée par les employeurs</li> <li>• Renforcer le contrôle des établissements privés</li> <li>• Mettre en place des services de placement dans les établissements d'enseignement supérieur</li> <li>• Collecter des informations sur les placements ainsi que les avantages associés à chaque programme offert dans le supérieur afin de fournir des informations aux futurs étudiants</li> <li>• Initier des programmes d'études <i>coopératifs</i> qui combinent des périodes d'enseignements théoriques en classe et des programmes de stages rémunérés en entreprise</li> </ul>	<p>MESRS, DOREX, MESRS, Universités et Grandes Écoles</p>

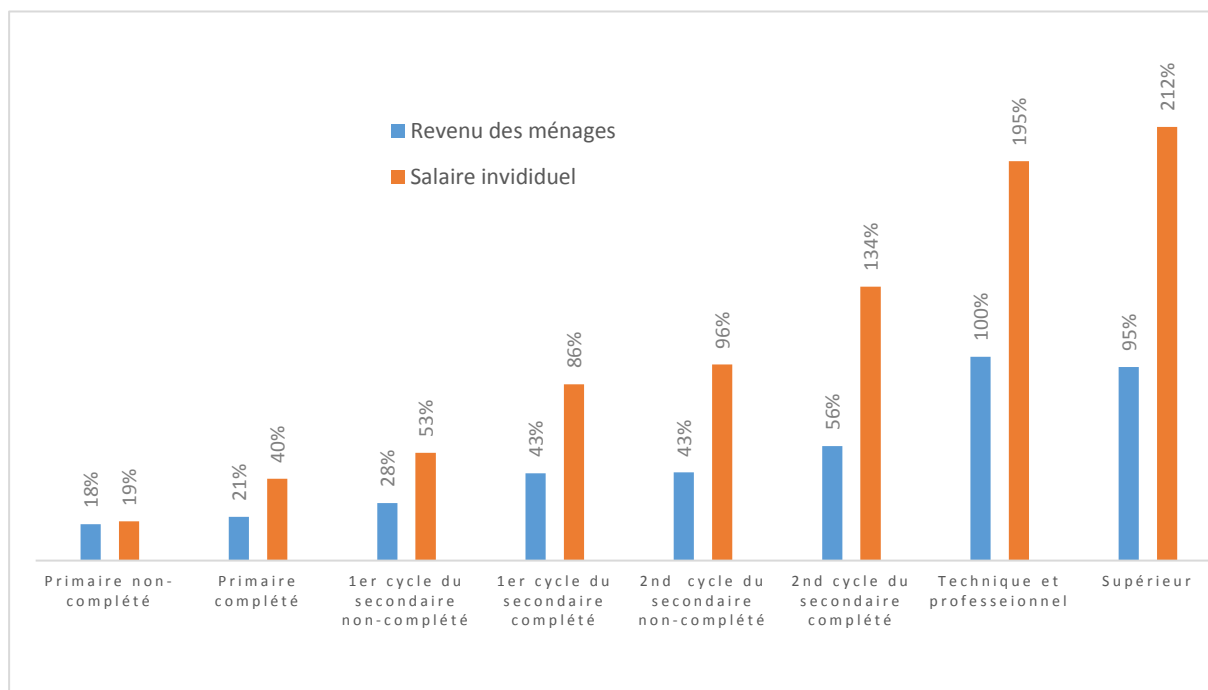


## RÉFÉRENCES

- Ausaid (2011). Targeting the Poorest: An assessment of the proxy means test methodology, Australian Government. <http://www.unicef.org/socialpolicy/files/targeting-poorest.pdf>.
- Boudarbat, B. (2008). Field of study choice by community college students in Canada. *Economics of Education Review*, 27, 79-93.
- Chillas, S., Marks, A. et Galloway, L. (2015). Learning to labour: An evaluation of internships and employability in the ICT sector. *New Technology, Work and Employment* 30:1 ISSN 0268-1072
- Chingos, M. M. and Peterson, P. E. (2012). The effects of school vouchers on college enrollment: experimental evidence from New York City. The Brown Center on Education Policy at Brookings Harvard's Program on Education Policy and Governance
- Coady, D.; Grosh, M.; Hoddinott, J. (2004). Targeting of Transfers in Developing Countries: Review of Lessons and Experience. Washington, DC: World Bank. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/14902>
- International Initiative for Impact Evaluation (2010). Subsidising education: are school vouchers the solution? 3ie Enduring Questions Brief Number 16, July 2010.
- ISESE (2013). Capacités nécessaires pour l'accès à l'emploi en Afrique Subsaharienne. Result for Development Institute, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
- Freeman, B. R. (1986). Demand for education. In: Handbook of labor economics, vol 1. Ashenfelter, O. and Layard, R. (Eds), Amsterdam: Elsevier, pages 3-785.
- Lang, K. (1993). Ability Bias, Discount Rate Bias and the Return to Education. MPRA Paper No. 24651
- Melitz, M. J. (2003). The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity. *Econometrica*, 71 (6), 1695-1725.
- Miningou E.W. and Vierstraete V. (2017). Work-terms and success in postsecondary education. *Economics Bulletin*, (37):1, 180-189.
- Patrinos, A. H. (2016). Estimating the return to schooling using the Mincer Equation. World Bank and Georgetown University, USA.
- Patrinos, A. H., Ridao-Cano, C. et Sakellariou, C. (2006). Estimating the Returns to Education: Accounting for Heterogeneity in Ability. World Bank Policy Research Working Paper No. 4040.
- Ryoo, J., & Rosen, S. (2004). The engineering labor market. *Journal of Political Economy*, 112.
- Shen, Y. (2005). School Voucher Program and Its Enlightenments to the Education Reform in China. *US-China Education Review*, 2,(1).
- Vierstraete, V. (2007). Impact des difficultés financières et de l'aide financière aux études, des bourses institutionnelles et des stages coopératifs sur la persévérance et la réussite scolaires à l'université. Rapport de recherche, FRQSC, 2007-PE-118511.
- Wodon, Q. (2012). Improving the Targeting of Social Programs in Ghana. World Bank Study;. Washington, DC: World Bank. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13082>

## ANNEXES

## Annexe 1 : Rendements de l'éducation par niveau d'études



Source : estimations des auteurs sur la base d'enquêtes ménage pour chacun des pays

## Annexe 2 : Déterminants de la transition vers le supérieur parmi les individus ayant complété le BAC

	Effets marginaux
Q2	0.611 (0.071)***
Q3	0.663 (0.069)***
Q4	0.979 (0.009)***
Q5	0.999 (0.001)***
Abidjan	0.392 (0.123)***
Sexe (Fille)	0.131 (0.129)
Âge	-0.004 (0.005)
Chef du ménage (Femme)	0.204 (0.122)*
N	77

Source : estimations des auteurs sur la base de l'ENV 2015



**Annexe 3 : Déterminants de la participation aux études supérieures, de l'abandon et du redoublement, population âgée de 19 à 23 ans**

	Participation aux études supérieures ou obtention d'un diplôme supérieur (Effets marginaux)	Abandon des études à tous les niveaux d'études par la population en âge de fréquenter un établissement supérieur (Effets marginaux)	Redoublement à tous les niveaux d'études pour la population en âge de fréquenter un établissement supérieur (Effets marginaux)
Abidjan	0.024 (0.007)***	-0.080 (0.037)**	-0.003 (0.006)
Fille	-0.004 (0.002)**	0.077 (0.031)**	-0.023 (0.005)***
Religion (Chrétien)	0.004 (0.002)**	-0.105 (0.030)***	0.029 (0.006)***
Chef du ménage (Femme)	0.003 (0.002)	-0.121 (0.032)***	0.039 (0.010)***
BAC général	0.154 (0.045)***		
Pauvre	-0.003 (0.001)*		
Q2		-0.139 (0.050)***	0.050 (0.024)**
Q3		-0.149 (0.048)***	0.055 (0.023)**
Q4		-0.218 (0.045)***	0.063 (0.023)***
Q5		-0.214 (0.047)***	0.066 (0.024)***
N	3,940	1,074	3,940

Source : estimations des auteurs sur la base de l'ENV 2015

**Annexe 4 : Rendements de l'éducation : équation de Mincer**

Variable dépendante : log du salaire mensuel	
Nombre d'années d'éducation	0.106 (0.003)***
Nombre d'années d'expérience	0.094 (0.007)***
Nombre d'années d'expérience au carré	-0.001 (0.000)***
Constant	8.795 (0.090)***
F	363.675
R2	0.119
N	13,691

Source : estimations des auteurs sur la base de l'ENV 2015

**Annexe 5 : Déterminants de certains facteurs liés au marché de l'emploi pour les diplômés du supérieur**

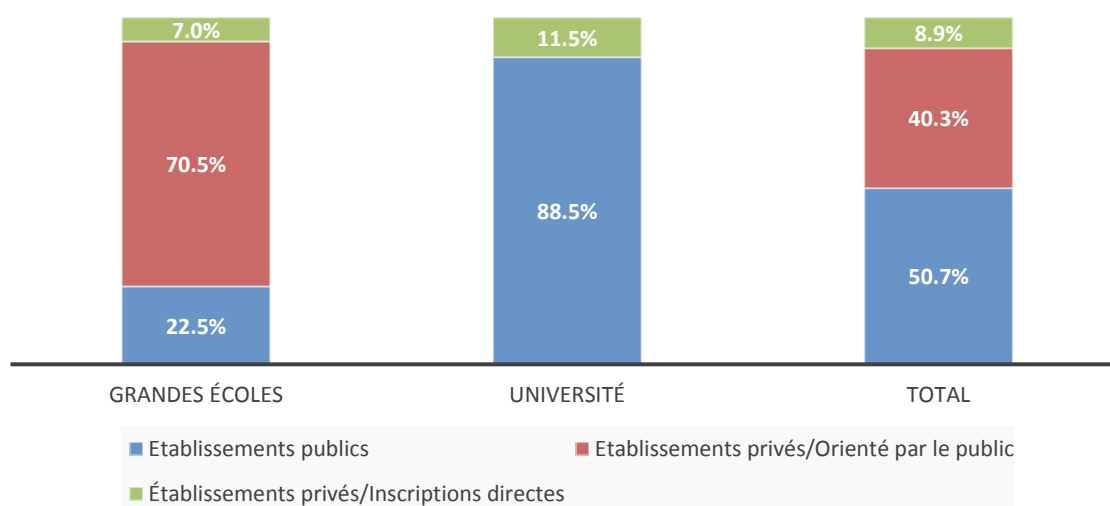
	Effet marginal A trouvé le présent emplois dans les 2 mois suivant le début de recherché d'emploi	Effet marginal L'emploi actuel correspond aux études	Effet marginal Emploi salarié
Rural	0.043 (0.013)***	-0.216 (0.020)***	-0.113 (0.009)***
Femme	-0.122 (0.011)***	-0.034 (0.022)	-0.084 (0.008)***
Age	-0.005 (0.002)***	0.005 (0.003)*	0.009 (0.001)***
Années d'expérience	0.014 (0.002)***	-0.003 (0.003)	-0.005 (0.001)***
BTS/DEUG/DUES/DUEL/DUT	0.196 (0.034)***	0.286 (0.044)***	0.191 (0.032)***
Licence/Ingénieur	0.160 (0.050)***	0.293 (0.057)***	0.249 (0.050)***
Maitrise/DEA/DESS/MBA/Master	0.172 (0.049)***	0.307 (0.057)***	0.289 (0.050)***
F	77.806	32.647	98.340
N	10,582	3,763	10,582

Source : estimations des auteurs sur la base de l'ENV 2015

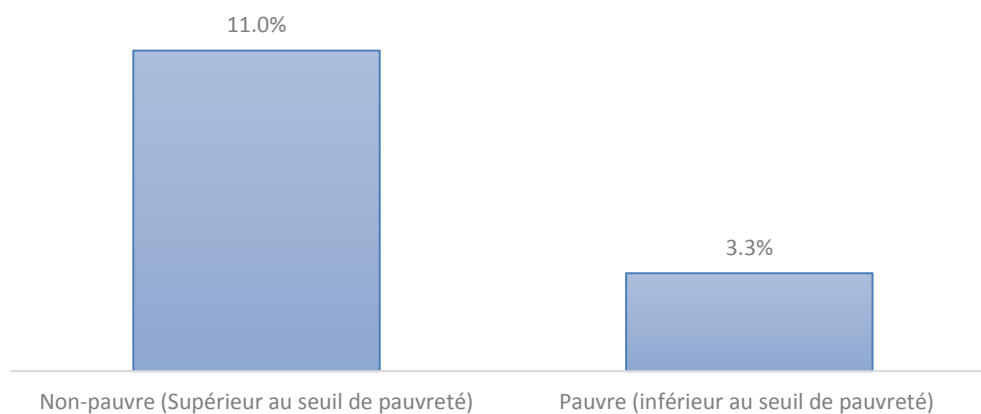
**Annexe 6 : Adéquation des études et salaires**

Variable dépendante : log du salaire mensuel	
Emploi lié aux études	0.596 (0.044)***
Années d'expérience	0.027 (0.011)**
Années d'expérience au carré	-0.0003 (0.0002)*
Rural	-0.760 (0.040)***
Femme	-0.732 (0.045)***
Constant	10.706 (0.118)***
F	218.018
R2	0.190
N	6,431

Source : estimations des auteurs sur la base de l'ENV 2015

**Annexe 7 : Orientation des étudiants dans les établissements publics et privés (2014/2015)**

Source : estimation des auteurs sur la base de données du MESRS et de la DSP et des annuaires statistiques

**Annexe 8 : TBS du supérieur selon le statut de pauvreté (2015)**

Source : estimation des auteurs sur la base de l'enquête ENV 2015

**Encadré 1 : Le système d'orientation dans l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire**

## Système d'Orientation

Le système éducatif ivoirien est organisé autour de trois niveaux d'études à savoir, l'éducation primaire, secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles) et supérieure. Tandis que le CEPE sanctionne la fin des études primaires, le BEPC et le BAC marquent respectivement la fin des études du premier cycle et du second cycle du secondaire. La poursuite des études au supérieur est généralement conditionnée par l'obtention du BAC. Il faudrait cependant remarquer que certains programmes permettent aux étudiants ayant fréquenté la classe de Terminale de poursuivre leurs études au supérieur en passant par une classe préparatoire.

Les critères d'admission dans le supérieur varient en fonction des types d'établissements. En effet, il y a quatre types d'établissements supérieurs en Côte d'Ivoire : les Grandes écoles publiques, les Grandes écoles privées, les Universités publiques et les Universités privées. L'accès aux Grandes écoles publiques est généralement conditionné par le succès à un concours d'entrée qui est organisé dans les différentes écoles. L'entrée dans les Grandes écoles privées et dans les Universités privées est gérée par les établissements qui fixent leurs critères d'admission. Par contre, la poursuite des études dans les universités publiques est rendue possible à travers l'orientation effectuée par la DOREX. Il faudrait cependant mentionner que la DOREX oriente également des étudiants dans les Grandes écoles privées.

En effet, après l'obtention du BAC, les élèves effectuent des démarches auprès de la DOREX afin d'être orientés. Dans la demande d'orientation, les étudiants sont invités à fournir un ensemble d'informations incluant les résultats académiques antérieurs et 3 choix d'orientation par ordre de préférence ainsi que des choix d'Universités publiques ou de Grandes écoles privées. Sur la base des informations fournies, les étudiants sont orientés dans leur premier choix lorsqu'il y a des places disponibles sinon, les deuxièmes et troisièmes choix sont considérés. Cependant, les étudiants ayant obtenu les meilleures notes au BAC sont orientés prioritairement dans leur premier choix. En effet, dans le processus d'orientation des étudiants, les Universités publiques sont d'abord considérées jusqu'à épuisement du nombre total de places disponibles. Ainsi, lorsque toutes les places disponibles sont épuisées dans les Universités publiques, les étudiants sont alternativement orientés dans les Grandes écoles privées et leurs frais de scolarité sont supportés par l'État. Il existe une convention entre l'État et les établissements privés qui fixe les frais de scolarité pour les étudiants orientés par la DOREX dans les établissements privés. Cependant, il est permis aux établissements privés de collecter des frais supplémentaires (notamment des frais d'inscription) auprès des étudiants orientés.

Source : Guide de l'étudiant 2014-2015 et site web de la DOREX

<http://www.enseignement.gouv.ci/index.php?open=enseignement&ens=orientation>

### **Encadré 2 : Le système coopératif: cas de l'Université de Sherbrooke**

#### **Fonctionnement du système coopératif**

L'Université de Sherbrooke au Canada fait partie des premières universités Nord-américaine à offrir des programmes coopératifs. De nos jours, cette université est une référence en Amérique du Nord pour ce qui concerne les programmes coopératifs et près d'un tiers des étudiants inscrits au premier et au second cycle (programmes de Licence et de Master) le sont dans des programmes coopératifs. Ces programmes sont caractérisés par l'alternance de sessions de cours à l'université et de stages obligatoires rémunérés en entreprise.

Chaque année, à l'Université de Sherbrooke, plus de 4000 stages coopératifs sont réalisés partout dans la province du Québec et même ailleurs dans le monde. Voici comment la plupart se déroulent :

#### *Avant de partir en stage*

L'étudiant effectue deux ou trois sessions régulières avant de partir en stage.

Pendant sa première année d'études, le futur stagiaire est invité par le Service des stages et du placement à participer à des séances d'information de groupe et à rencontrer un conseiller en développement professionnel.

La rencontre privée avec ce conseiller est une occasion pour l'étudiant de déterminer ses propres objectifs professionnels, de discuter des stages à venir et d'améliorer son CV.

#### *Obtenir le premier stage*

Pour obtenir un stage, l'étudiant postule en ligne aux offres proposées.

Il rencontre en entrevues les employeurs qui auront retenu sa candidature, selon leurs propres critères.

Le futur stagiaire obtient un des stages convoités selon sa performance en entrevue et un système d'évaluation qui mènent au placement des stagiaires.

#### *Pendant le stage*

Le stagiaire est accueilli dans son milieu de travail comme un nouvel employé.

Il est soumis aux horaires, aux conditions de travail et aux règlements de l'entreprise et est rémunéré.

Il rencontre l'équipe de travail, puis se voit confier des mandats en lien avec son programme d'études en se référant à son supérieur immédiat.

Pour assurer le bon déroulement du stage, le conseiller en développement professionnel de l'Université de Sherbrooke visite le stagiaire dans son milieu de travail à mi-parcours et rencontre le superviseur.

Le stagiaire et son employeur effectuent une première évaluation. Une dernière évaluation sera effectuée au terme du stage.

#### **Avantages du système coopératif**

Le système coopératif présente des avantages considérables pour les étudiants. Entre autres, il permet à l'étudiant de :

Cumuler une année d'expérience ou plus avant même la fin des études

Appliquer la matière enseignée en classe et réaliser de vrais projets dans son domaine

Développer un réseau de contacts grandement utile pour trouver un emploi

Acquérir des compétences et développer des qualités professionnelles réellement recherchées par les employeurs

Des études ont également montré que le modèle coopératif permet aux étudiants d'accroître leurs chances de réussite dans les études et contribue à la prévention du décrochage scolaire (voir par exemple, Vierstraete et Miningou 2011 et 2016).

Source : site web de l'Université de Sherbrooke

<http://www.usherbrooke.ca/premier-cycle/stages-coop/les-etudes-et-stages-en-regime-coop-lexperience-commence-ici/>